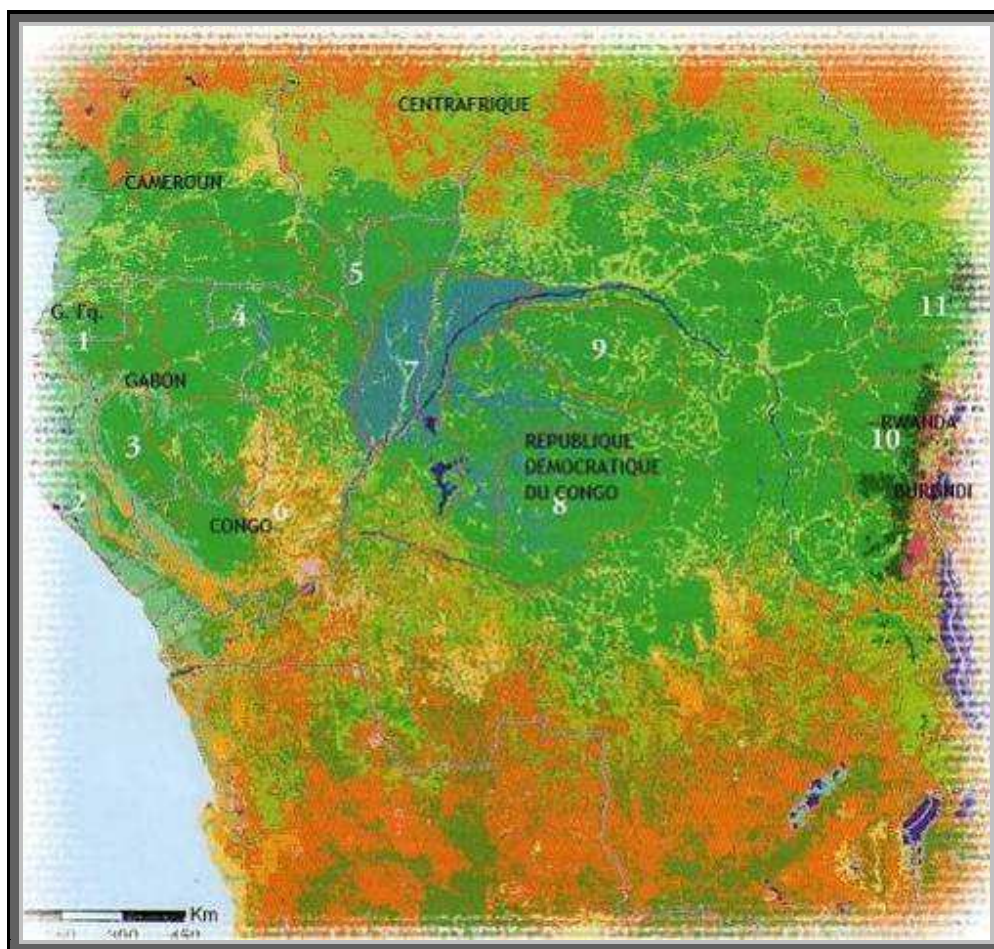




Banque Africaine de Développement

RESUME DE L'ETUDE ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE DU PROGRAMME DE PRESERVATION DES ECOSYSTEMES DU BASSIN DU CONGO



Draft 2

LES 12 PAYSAGES DU BASSIN DU CONGO (en jaune, les 5 paysages identifiés pour le programme)

- | | |
|---------------------------------|-------------------------------|
| 1 – Monte-Alen-Monts de Cristal | 7 – Lac-Télé-Lac-Tumba |
| 2 – Gamba-Mavumba-Conkouati | 8 – Selonga-Lukenre-Sankuru |
| 3 – Lop-Chailu-Louesse | 9 – Maringa-Lapori-Wamba |
| 4 – Dja-Odzala-Minkebe | 10 – Maiko-Tayna-Kahuzi-Biega |
| 5 – Tri-National de la Sangha | 11 – Ituri-Epulu-Aru |
| 6 – Econi-Bateke-Lefini | 12 – Virunga |

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. INTRODUCTION	3
2. CONTEXTE GENERAL DU PROGRAMME	3
3. DESCRIPTION DES ZONES DU PROGRAMME	4
4. DESCRIPTION DU PROGRAMME	5
4.1. Justification du Programme	5
4.2. Objectifs de développement visés	5
4.3. Composantes du Programme	5
5. PRINCIPALES ACTIVITES DU PROGRAMME	6
5.1. Composante 1 : Appui Institutionnel à la COMIFAC et ses partenaires, appui à la mise en œuvre du plan de Convergence	6
5.2. Composante 2 : Développement Rural Communautaire	6
5.3. Composante 3 : Gestion de la Biodiversité et adaptation aux changements climatiques	6
5.4. Composante 4 : Gestion du Programme	6
6. ANALYSE DES OPTIONS	8
6.1. L'option ne rien faire	8
6.2. L'option d'agir en synergie avec les expériences en cours	8
6.3. L'option de mettre en place une initiative basée sur une intervention par pays.....	8
7. DEMARCHE METHODOLOGIQUE	9
8. CONSULTATION PUBLIQUE	10
9. PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROGRAMME	11
9.1. Pauvreté.....	11
9.2. Environnement et biodiversité	11
9.3. Population	12
9.4. Effets sur la santé humaine	12
9.5. Genre	12
9.6. Gouvernance.....	12
9.7. Enjeux Transfrontaliers	13
9.8. Intégration des populations autochtones Pygmées.....	13
9.9. Instabilité sociopolitiques et déplacements des populations :.....	14
10. PRINCIPAUX IMPACTS DU PROGRAMME ET MESURES DE BONIFICATION ET D'ATTENUATION	15
11. IMPACTS CUMULATIFS	16
12. PROGRAMME DE SUIVI	17
13. RENFORCEMENT DES CAPACITES EN GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	17
14. CONCLUSION	17
15. ANNEXES	19

1. INTRODUCTION

Le **Programme de Préservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo**, ci-dessous dénommé « le Programme » est une réponse-initiative de la BAD, aux requêtes de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et de la République Démocratique du Congo (RDC) pour financer des projets d'appui à la gestion durable des écosystèmes du Bassin du Congo.

L'étude d'évaluation stratégique environnementale et sociale, en conformité avec les procédures environnementales et sociales de la Banque consiste en :

- L'analyse des effets des politiques sectorielles de développement économique, agricole, minier et autres, sur la conservation de la biodiversité dans et autour des paysages concernés ;
- L'analyse des enjeux environnementaux et sociaux relatifs au Programme ;
- L'évaluation des impacts environnementaux et sociaux de la mise en œuvre des composantes et activités du Programme ;
- La formulation de mesures visant à atténuer ou à éviter les impacts négatifs ou à accroître les effets bénéfiques (plan de gestion environnementale et sociale) ;
- La description du plan de suivi de la gestion environnementale et sociale du Programme incluant un plan de renforcement des capacités ;
- La formulation de recommandations permettant une meilleure préparation et évaluation du Programme.

2. CONTEXTE GENERAL DU PROGRAMME

Le Programme s'inscrit dans un contexte où la prise de conscience de la nécessité d'une mise en commun des efforts au niveau national, sous régional et mondial pour la sauvegarde de la forêt du Bassin du Congo est palpable au niveau politique (*Déclaration des Chefs d'Etats de Yaoundé de 1999*), opérationnel et pratique. Ce cadre est consacré par la signature d'un Traité relatif à la Conservation et la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale et l'adoption du Plan de Convergence, par les Chefs d'Etats des pays concernés aux termes des travaux de leur deuxième sommet tenu à Brazzaville, en février 2005. Pour la mise en œuvre du Traité, effectif depuis septembre 2006 avec sa ratification par six États sur les 10 signataires, il est créé une organisation internationale sous-régionale dénommée « **Commission des Forêts d'Afrique Centrale** », en abrégée « COMIFAC ». La COMIFAC est une organisation chargée de l'orientation, de l'harmonisation, et du suivi des politiques forestières et environnementales en Afrique Centrale. Le Plan de Convergence de la COMIFAC définit les stratégies communes d'intervention des États et des partenaires au développement de l'Afrique centrale en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers.

La COMIFAC travaille en étroite collaboration et en partenariat avec les autres institutions régionales ou africaines. On peut citer : l'Organisation Africaine du Bois (OAB), l'Agence Intergouvernementale pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE), l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA), le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), la Conférence sur les Écosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC). Outre ces institutions régionales, la COMIFAC travaille avec les différents partenaires engagés dans la conservation et la gestion durable des forêts du bassin du Congo. A cet effet, il importe de relever qu'en 2002, lors du sommet de la terre à Johannesburg, a été lancé le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) regroupant notamment les États-Unis, la France et l'Allemagne, qui en ont été les premiers facilitateurs, mais aussi les États de la région et de nombreux autres États, tels l'Afrique du Sud ou la Grande Bretagne, par exemple, les principaux donateurs et bailleurs de fonds multilatéraux, et la plupart des grandes ONG ou autres organisations internationales s'intéressant de près à la conservation des forêts dans cette région Afrique Centrale.

Parallèlement à ces interventions qui s'opèrent directement dans le cadre de la conservation et de la gestion durable des forêts, les pays élaborent et exécutent des politiques sectorielles de développement économique, agricole, minier et autres, dont il convient de cerner et de gérer l'impact sur la conservation de la biodiversité dans et autour des paysages concernés.

Dans ce contexte, la BAD et la COMIFAC ont mandaté l'UICN pour conduire les travaux d'étude dans le cadre de la préparation du programme PPEBC.

Cadre juridique et législatif du Programme

Les politiques nationales comprennent des options stratégiques en matière de population, des terres, de gestion ainsi que l'utilisation des ressources naturelles et d'autres secteurs socio-économiques sans oublier les actions permettant la mise en œuvre de ces politiques. Ceci s'est notamment traduit dans les constitutions, par la promulgation de lois relatives à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement¹, de lois portant régime foncier, la décentralisation, etc. Ces lois sont suivies par des textes d'applications et autres textes et instructions ministérielles concourant à leur donner un caractère plus concret. L'Annexe 4 donne un aperçu du cadre législatif et légal relatif à l'environnement en vigueur dans les pays concernés par le Programme.

A titre d'exemple, dans la constitution de la RDC concernant 4 des 5 paysages sélectionnés, quatre aspects importants sont mis en évidence. Le premier concerne le statut des ressources naturelles, notamment celles de la biodiversité; le second tient à la place de la coutume dans le système juridique congolais de gestion et d'exploitation des ressources naturelles; le troisième aborde la question de la répartition des compétences en matière de biodiversité entre les autorités centrales de la République et celles des provinces; et le quatrième se rapporte à la problématique « pygmée », en raison des impacts éventuels que la mise en œuvre du PPEBC peut avoir sur cette catégorie sociale et d'autres qui ont les forêts pour cadre de vie.

3. DESCRIPTION DES ZONES DU PROGRAMME

L'échelle du paysage² adoptée pour l'élaboration et la mise en œuvre de ce Programme dans le Bassin du Congo, constituent un vaste domaine national et souvent transfrontalier basé sur le concept de conservation de noyaux intacts entourés de zones d'utilisation et d'impacts humains croissant vers l'extérieur. Les travaux du CARPE (*Central African Regional Program for the Environment*) ont permis d'identifier douze (12) paysages : Monte-Alen-Monts de Cristal ; Gamba-Mavumba-Conkouati ; Lope-Chailu-Louesse ; Dja-Odzala-Minkebe ; Sangha Tri-National ; Econi-Bateke-Lefini ; Lac-Tele-Lac-Tumba ; Selonga-Lukenie-Sankuru, Maringa-Lapori-Wamba ; Maiko-Tayna-Kahuzi-Biega; Ituri-Epulu-Aru; Virunga (*voir figure 1 en page couverture*). L'ensemble couvre environ 680 300 km² répartis entre le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la RDC, le Rwanda et l'Ouganda³. Les paysages sélectionnés pour les études préparatoires du Programme à financer par la BAD sont: Maringa-Lopori-Wamba, Maiko-Tayna-Kahuzi-Biega, Tri National de la Sangha (TNS), Lac Télé-Lac Tumba, et Virunga (Annexe....). Ces paysages sont répartis sur 6 pays : la RDC, le Congo, la République Centrafricaine, le Cameroun le Rwanda, et l'Ouganda.

¹ En RDC, la loi cadre relative à la gestion de l'environnement est encore en cours d'élaboration et d'adoption, mais les questions relatives à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles sont prises en charge par plusieurs législations sectorielles.

² Un paysage est une vaste entité écologique comprenant : 1) des noyaux intacts assimilables à des aires protégées abritant un haut potentiel écologique souvent avec des espèces endémiques tels que les grands singes et, 2) des zones peuplées où les populations font face à des besoins de développement urgents.

³ Le paysage Virunga est transfrontalier entre la RDC, le Rwanda (non membre de la CEEAC) et l'Ouganda (non membre ni de la CEEAC ni de la COMIFAC).

4. DESCRIPTION DU PROGRAMME

4.1. Justification du Programme

L'intérêt de la Banque à cette région naturelle s'explique par le fait que le bassin du Congo, vaste de plus de 6.000.000 km², est le deuxième plus grand massif de forêts tropicales denses dans le monde et il est considéré comme « un poumon » vert de la planète. D'ailleurs la BAD a organisé du 21 au 22 Février 2008 une conférence internationale sur les mécanismes de financement des écosystèmes forestiers du bassin du Congo. Cette conférence a permis aux différents participants (ministres, bailleurs de fonds, institutions de recherches, ONGs, société civile) d'élaborer un document « déclaration de Tunis, Février 08 » qui met en exergue le souhait de tous les partenaires de voir la Banque jouer un rôle de leadership dans la gestion des ressources du Bassin. Ce présent programme pourrait être perçu comme une illustration de l'engagement de la Banque à contribuer davantage aux efforts de préservation et d'éco-développement du bassin.

Malgré leurs immenses richesses en ressources naturelles, les pays du Bassin du Congo sont classés parmi les plus pauvres au monde et des pays comme la RDC et la RCA connaissent des situations désastreuses. La plupart des pays de cette région naturelle risque de manquer les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). L'intervention de la Banque

Résumé de l'étude environnementale stratégique du programme de préservation des écosystèmes du bassin du Congo réhabilitera des zones à haute importance écologique « hot spots » de leur progressive dégradation. En effet la faune et la flore rencontrées dans le bassin n'existent nulle part ailleurs dans le monde et leur préservation aura un impact à l'échelle planétaire. La pauvreté est souvent le premier facteur de dégradation des ressources naturelles et en améliorant les conditions de vie des populations, l'intervention de la Banque pourra sensiblement réduire la pression anthropique sur les ressources. Enfin, il faudra souligner que les économies des pays du bassin du Congo sont dominées par des activités extractives minières et pétrolières, et la promotion de l'écotourisme permettra de contribuer à diversifier ces économies, à côté des activités agricoles plus classiques.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent Programme qui répond ainsi aux objectifs de la promotion des Biens Publics Régionaux (BPR) et apportera une contribution substantielle à l'intégration régionale en Afrique Centrale auprès de la CEEAC et de son organe technique qu'est la COMIFAC.

4.2. Objectifs de développement visés

L'objectif sectoriel du Programme est de **contribuer à la préservation de la biodiversité et à l'instauration d'une gestion durable des écosystèmes forestiers au bénéfice des populations de la région et de la communauté mondiale.**

Les objectifs spécifiques du Programme, tout en tenant compte de la nécessité d'adaptation et de mitigation aux changements climatiques consistent en : (i) **améliorer la gestion des paysages** ; (ii) **réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie des populations.**

4.3. Composantes du Programme

Les interventions du Programme concernent aussi bien les interventions ciblées sur les paysages retenus que des interventions plus transversales en rapport avec les conditions cadres et le renforcement des capacités des parties prenantes. Ainsi, s'appuyant sur les axes stratégiques du Plan de convergence de la COMIFAC et sur les plans d'actions nationaux ou régionaux, le Programme comportera 4 composantes : (i) **Appui institutionnel à la COMIFAC et ses partenaires** ; (ii) **Développement rural communautaire**; (iii) **Gestion de la Biodiversité et adaptation aux changements climatiques** ; et (iv) **Gestion du**

programme. Le programme prévoit également des actions à caractère transversal, notamment en matière de communication et d'éducation environnementale en milieu urbain.

5. PRINCIPALES ACTIVITES DU PROGRAMME

5.1. Composante 1 : Appui Institutionnel à la COMIFAC et ses partenaires, appui à la mise en œuvre du plan de Convergence

(i) au niveau sous-régional COMIFAC, le secrétariat exécutif sera renforcé en matière de coordination, de planification et de suivi/ évaluation ; (ii) au niveau des structures partenaires de la COMIFAC, il s'agira de soutenir les réformes auxquelles elles sont soumises et de leur apporter un appui concret (i.e. ADIE, CEFDHAC, RIFFEAC, OCFSA, Institutions de recherche, etc.) ; (iii) au niveau des points focaux nationaux de la COMIFAC les réformes en cours permettront d'identifier des champs d'intervention ; (iv) au niveau des Etats, le programme prendra en compte les domaines de l'économie et du développement national et appuiera la réforme du cadre légal et institutionnel relatif à la gouvernance environnementale et à la gestion durable de l'environnement ; et (v) au niveau des paysages, le Programme appuiera les intervenants locaux.

Le programme aura également des actions à caractère transversal en faveur des populations autochtones vulnérables, de la prise en compte des risques sanitaires et sociaux, de l'éducation environnemental en milieu urbain.

5.2. Composante 2 : Développement Rural Communautaire

Elle comprend surtout des activités au niveau des Paysages en relation avec le renforcement des capacités d'organisation des communautés locales, la réalisation des infrastructures d'accès et de développement des échanges commerciaux (pistes rurales), la promotion d'activités génératrices de revenus (d'écotourisme, de valorisation des produits ligneux et non-ligneux, d'agriculture et de pêche/pisciculture, d'agroforesterie et de domestication), et de manière plus générale de satisfaction des besoins essentiels dans la perspective des OMD. Le programme mettra en place un fonds de développement local qui permettra de répondre aux demandes spécifiques émanant des communautés de base et des collectivités locales.

5.3. Composante 3 : Gestion de la Biodiversité et adaptation aux changements climatiques

Elle consiste en : (i) appui aux acteurs locaux contribuant à la gestion de la biodiversité ; (ii) délimitation et ou création des aires protégées ; (iii) appui à la gestion de la biodiversité à travers l'élaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement des aires protégées ; (iv) appui à la gestion de la biodiversité dans les concessions forestières ; (v) identification et mise en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques.

5.4. Composante 4 : Gestion du Programme

L'exécution du Programme sera confiée à une unité de gestion basée à Kinshasa et qui sera coordonnée par l'UICN sous la supervision de la COMIFAC, organe technique de la CEEAC bénéficiaire du don FAD, avec en outre l'appui des assistants techniques basés à Yaoundé auprès du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Au niveau des Paysages, le Programme signera des protocoles d'accords avec les associations de bénéficiaires, les structures techniques régionales et/ou nationales et les ONG opérant

dans les paysages pour l'exécution des activités à cette échelle et sur la base des planifications réalisées conjointement. Les coordinations nationales de la COMIFAC seront mises à contribution pour la supervision au niveau des pays. Le Programme met un accent sur l'approche participative, la complémentarité synergique et la valorisation des partenariats multi-acteurs nécessitant la participation, l'implication et la contribution de toutes les parties prenantes. Dans chaque paysage, un comité de coordination sera mis en place, si cela n'existe pas encore, afin de veiller à la complémentarité entre les actions des différents intervenants publics et privés.

Le résultat attendu de la composante 1 est la bonne gouvernance environnementale (GE) et forestière. Les contraintes décrites dans les 5 paysages pointent d'une manière ou d'une autre vers la gouvernance environnementale ou le manque de gouvernance environnementale. Le PPEBC devra se concentrer sur la bonne gouvernance environnementale en étayant ce qui a été déjà fait en la matière, réussite ou échec, et concrètement ce que le programme peut y faire tout en présentant les faits sur le terrain et en mettant en oeuvre des activités d'installation d'une bonne gestion environnementale sous la tutelle générale de la COMIFAC et des organisations partenaires.

Pour la composante 2, le résultat attendu est la « gestion des terres et aménagement du territoire (land use) » dans les zones tampon et à l'extérieur des parcs. Ceci signifie que l'approche table fondamentalement sur des activités qui ont un lien avec la préservation et la promotion des écosystèmes du paysage, notamment par l'écotourisme. Cela comprend les activités d'infrastructures, de développement rural et de lutte contre la pauvreté. Le concept de Résumé de l'étude environnementale stratégique du programme de préservation des écosystèmes du bassin du Congo 7 développement rural communautaire met l'accent ici sur une meilleure planification de la gestion de terres dans le triple objectif de préservation des écosystèmes, gestion durable des ressources biologiques et partage juste et équitable des avantages générés par l'utilisation des ressources biologiques. Les activités de cette composante seront conceptualisées en fonction de cette variante. C'est dans cette composante 2 que des études d'impact environnemental et social (EIES) ponctuelles ont été recommandées avec des procédures d'évaluation qui s'inspirent des procédures de la Banque Africaine de Développement (BAD) : le SEA comprend un tableau cadre identifiant et mettant en relation impacts et mesures de mitigation pour chaque activité. On attend de cette composante 2 le développement de modes d'exploitation durables. En parallèle, on devrait voir se développer l'utilisation de labels certifiant le caractère durable des activités économiques par des organismes spécialisés indépendants et dont le producteur pourra alors se prévaloir (FSC, pour les produits forestiers, agriculture biologique, tourisme propre, etc.).

Les résultats attendus concernant la composante 3 réfèrent notamment au renforcement des capacités en matière de gestion de la biodiversité dans les aires protégées et dans les concessions forestières et en matière d'adaptation des pratiques face aux changements climatiques.

Quant à la **composante 4, gestion du programme**, le premier résultat attendu est que le programme soit lui-même géré de manière transparente tout en permettant l'atteinte des résultats des différentes composantes. On s'attend également à ce que les comités de concertation des paysages soient en mesure d'assumer pleinement la coordination des activités de l'ensemble des acteurs impliqués sur la base de planification réalisées conjointement.

Le programme prévoit également des actions à caractère transversal, notamment en matière de communication environnementale en milieu urbain (Zoo et Jardin Botanique de Kinshasa) et la création d'un Fonds de développement local pour répondre aux demandes des acteurs de terrain dans les paysages en matière de développement socioéconomique. Le programme d'un coût total estimé à 44 millions d'UC sera cofinancé par le FAD-XI à hauteur de **40 millions d'UC** sous forme de don provenant des ressources allouées aux dons de programme régionaux et par les bénéficiaires et autres partenaires locaux qui contribueront à hauteur de 10 % soit **4 millions d'UC** en monnaies locales ou autres devises usitées.

6. ANALYSE DES OPTIONS

Trois principales options ont été analysées dans le cadre de cette EES : (i) ne rien faire ; (ii) agir en synergie avec les expériences en cours, notamment par l'adoption de l'approche paysage; (iii) mettre en place une initiative basée sur une intervention par pays. L'analyse s'est faite essentiellement sur la base de critères qualitatifs au rang desquelles : l'acceptation sociopolitique du Programme, la cohérence avec les Programmes existants, l'impact sur la conservation des écosystèmes, l'impact sur le développement rural communautaire, le soutien des populations et leur collaboration et l'efficacité.

6.1. L'option ne rien faire

L'option ne rien faire n'est pas acceptable politiquement car elle signifie refuser de donner suite aux sollicitations de la COMIFAC et de la RDC en vue de contribuer à la gestion durable du Bassin du Congo et à la lutte contre la pauvreté des populations locales. S'il est sans doute vrai que même sans ce Programme de la BAD, des actions allant dans le sens proposé allaient se poursuivre, ainsi que l'indique l'intérêt manifesté par un nombre croissant d'acteurs internationaux, et aussi l'émergence des conditions de plus en plus favorables à de telles interventions, il reste également vrai que l'immensité et l'extrême complexité des problèmes à résoudre en RDC et en RCA est telle qu'aucun effort ne saurait être de trop. On relève que les actions en cours visent la mobilisation de moyens complémentaires pour permettre de mener à terme les orientations prises dans le cadre du Plan de Convergence. Au plan de la conservation de la biodiversité et du développement rural communautaire, la non mise en œuvre du Programme de la BAD signifierait certainement le maintien du statut quo, voire l'aggravation de la pression anthropique totale ou spécifique comme principale cause de la dégradation des écosystèmes forestiers du bassin du Congo.

6.2. L'option d'agir en synergie avec les expériences en cours

L'option d'agir en synergie avec les expériences en cours, dans le cadre du PFBC et de la mise en œuvre du plan de convergence, notamment avec l'adoption de l'approche paysage retenue par plusieurs partenaires majeurs du PFBC, s'inscrit dans le cadre du principe d'alignement de Paris relatif à l'aide au développement et est de ce fait politiquement acceptable. L'apport spécifique de la BAD est d'agir en mettant l'accent sur l'amélioration des conditions cadres au niveau national et sous-régional et la lutte contre la pauvreté dans les paysages, afin d'alléger la pression anthropique, principale cause de dégradation des forêts. Ainsi, il y a la possibilité de mettre à profit les avantages comparatifs des autres acteurs et programmes. Ceci devrait se traduire par l'amélioration de l'efficacité du projet, notamment en ce qui concerne la limitation des doubles emplois et la réduction des frais de gestion. La mise en exergue de la valeur ajoutée du Programme en matière de développement rural communautaire facilitera son acceptation par les populations.

6.3. L'option de mettre en place une initiative basée sur une intervention par pays

L'option de mettre en place une initiative basée sur une intervention par pays dans un contexte général du programme où l'approche par paysage a été adoptée risque de ne pas être comprise par les autres acteurs. Une des difficultés perceptibles serait celle de mettre une telle initiative en cohérence avec la nécessité de préservation des écosystèmes qui à bien des égards ne suivent pas les limites territoriales des Etats. Des interférences négatives pourraient limiter le bénéfice des actions pour la conservation de la biodiversité et le développement rural communautaire. De même, ceci risque de créer de la confusion auprès des populations, déjà fortement sollicitées par ailleurs, et jouer sur leur collaboration vis-à-vis du Programme. Cette option risque également de se traduire par des duplications des charges, et des coûts de gestion et de transactions plus élevés qui en réduiraient considérablement l'efficacité.

Sur la base de cette analyse certes sommaire, l'option agir en synergie avec les expériences en cours tout en mettant l'accent sur l'appui au développement rural communautaire a été retenue. Le tableau 1 résume l'analyse des options.

Tableau 1 : analyse des options

Critères	Scénario (i) ne rien faire	Scénario (ii) : agir en synergie avec les expériences en cours	Scénario (iii): mettre en place une initiative basée sur des interventions par pays
Acceptation sociopolitique du programme	Mauvaise : Refus de répondre aux sollicitations des institutions et Pays membres de la BAD	Bonne : Prise en compte du principe d'alignement des interventions de la conférence de Paris sur l'aide au Développement	Difficile : Risque de faire face à l'incompréhension des autres intervenants
Cohérence avec les Programmes existants	Mauvaise : Les actions en cours visent la mobilisation de moyens complémentaires pour mener à terme les orientations prises	Bonne : mise à profit des avantages comparatifs des uns et des autres	Pas facile à mettre en oeuvre
Conservation des écosystèmes	Persistance des pressions anthropiques en cours	Améliorée grâce aux actions pour réduire les effets négatifs de la pression anthropique	Persistance des pressions anthropiques en cours
Développement socioéconomique	Amélioration supposée ou possible du rythme des interventions des autres programmes	Accélérée : grâce aux actions spécifiques du Programme BAD en synergie avec les autres partenaires à pied d'oeuvre	Limité par des interférences négatives entre les interventions des uns et des autres
Soutien des populations et collaboration	Non applicable	Forte : Mise en exergue de l'apport de la BAD pour le développement socioéconomique	Faibles : Risque de créer la confusion avec les autres initiatives
Synergie avec les opérations de la BAD et autres partenaires	Non applicable	Relativement Forte	Relativement faible
Efficience	Non applicable	Bonne : réduction des coûts de base et de transaction et orientation plus judicieuse des financements disponibles	Moins bonne : duplication des coûts et augmentation des charges de transaction
Evaluation globale des options	Option non retenue	Option retenue	Option non retenue

7. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

L'étude environnementale et sociale stratégique (EESS), étant un outil de planification et de décision, elle a été synchronisée avec la préparation du PPEBC. En effet le déroulement et le mode opératoire des étapes de préparation du Programme ont coïncidé avec ceux de l'EESS et ont inclus les étapes suivantes :

- Les recherches et analyses documentaires initiales ;
- La préparation de la note de synthèse de l'étude stratégique d'impact pour publication sur le site Internet de la BAD aux fins d'information du grand public ;
- La préparation des documents de présentation synthétique des différents paysages ;
- La préparation des rapports intermédiaires d'experts ;
- La préparation du rapport provisoire de préparation du programme ;
- La préparation du rapport d'évaluation environnementale sociale stratégique ;
- L'organisation de l'atelier de concertation en RDC le 17 Septembre; - - la préparation de la version finale du rapport de préparation.

L'essentiel des outils méthodologiques utilisés concerne : (i) l'analyse bibliographique des publications et de nombreux rapports techniques des acteurs de la conservation et de la gestion de la biodiversité dans le Bassin du Congo, y compris l'UICN et ses partenaires (CARPE, SNV, WWF, AWF, COMIFAC, WRI, PFBC, CIFOR, IITA, etc.); (ii) la triangulation des données secondaires ainsi obtenues par des avis techniques auprès des scientifiques et praticiens travaillant dans la zone d'étude ainsi que les experts sectoriels

engagés dans le cadre de la présente étude; (iii) les techniques d'évaluation environnementale, dont les approches matricielles et le jugement d'experts, en tenant compte des directives de la BAD et, (iv) la prise en compte des résultats des consultations publiques avec les populations et les différentes parties prenantes aux cours des différents fora en relation avec la gestion durable des écosystèmes concernés.

8. CONSULTATION PUBLIQUE

Après la déclaration de Yaoundé (mars 1999), plusieurs consultations ont été organisées pour établir un consensus des différents partenaires et acteurs sur les principales stratégies devant guider leurs activités dans le Bassin du Congo. Ce dernier comprend une large plateforme de concertation dénommée *Conférence sur les Ecosystèmes Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC)* qui organise périodiquement des forums dans chaque pays de la COMIFAC, en accord avec le mandat qui lui a été donné par le Traité signé par les Chefs d'Etat lors du Sommet de Brazzaville. Plusieurs rencontres ayant trait à la gestion des Paysages ou aux aires protégées ont été organisées. Le tableau 3 en annexe 1 donne quelques exemples de réunions et conférences organisées de 1999 à 2008, il révèle la tenue de plusieurs consultations effectuées à l'endroit des acteurs défavorisés dont les intérêts n'étaient généralement pas suffisamment pris en compte. Ainsi en Mars 2003, une conférence s'est tenue à Kigali pour une meilleure implication des populations autochtones, tout comme le forum d'Ipfondo au Congo a permis pour la première fois de réunir les représentants des communautés pygmées de l'ensemble du Bassin du Congo pour leur permettre de s'exprimer sur leurs attentes en matière d'amélioration de leurs conditions de vie et de préservation du patrimoine forestier. De même, du 13 au 27 juin 2008, une série de consultations approfondies des peuples autochtones pygmées de la RDC ont été menées par la LINAPYCO dans le cadre des ateliers provinciaux de lancement du Programme National Forêt et Conservation de RDC (annexe 2). Il en ressort le désir des populations autochtones de conserver leurs pratiques culturelles, de bénéficier des retombées de l'exploitation des ressources naturelles et surtout d'avoir accès à la terre.

Ce Programme et son évaluation environnementale et sociale stratégique s'inscrivent dans cette dynamique de concertation des populations locales, y compris autochtones, de recherche de solutions à leurs problèmes de développement durable. Ils s'appuient et intègrent les résultats de tous ces fora pour prendre en compte les préoccupations de toutes les parties prenantes. En dehors de ces rencontres, il a été organisé, le 17 septembre 2008 à Kinshasa, un atelier de consultation publique pour discuter de la stratégie environnementale élaborée, de comment mieux atténuer les potentiels impacts négatifs que pourraient générer ce Programme et de gérer les impacts résiduels qui pourraient éventuellement se manifester à une ou plusieurs phases du Programme.

Ont pris part à la consultation publique du 17 septembre 2008 à Kinshasa, son Excellence M. le Ministre, les représentants de l'Assemblée Nationale de la RDC, la ministre provinciale de l'environnement du Nord-Kivu, les représentants de l'Administration forestière (SPIAF, PNFOCO, ICCN, etc.), de la Fédération des Industriels du bois (FIB) et de la BAD ainsi que des partenaires de la RDC et du CONGO (COMIFAC, GTZ, FAO, CARPE, DFID), et des Organisations Internationales (UICN, AWF, WWF, WCS/Congo, CI, SNV), nationales (REPALEAC, REPAR, REFADD, Avocats verts, CODELT, RIFFEAC, ANEE, PECA, UEFA/RAPY) et locales (Comité Consultatif de Bikoro).

Les principales recommandations issues de cette consultation concernent (cf. annexe 2) :

- L'implication de la BAD dans la formation forestière qui constitue un enjeu majeur pour la sous région;
- L'appui financier et matériel du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ainsi que de ses coordinations nationales;
- L'appui au développement et à la mise en œuvre des directives sous régionales de gestion durable ainsi qu'à la standardisation/harmonisation des pratiques utilisées dans les pays de l'espace COMIFAC ;

- L'appui aux institutions de recherche existantes.
- La prise en compte des aspects fonciers et culturels en vue d'impulser le développement rural communautaire ;
- La promotion de systèmes de micro finance et de micro assurance adaptés ;
- Le développement de l'entrepreneuriat ;
- Le développement des énergies renouvelables (biomasse, énergie solaire, mini centrale hydroélectrique...) et la promotion de foyers améliorés dans les zones de hautes savanes ;
- Le développement des échanges d'expériences de gestion entre les aires protégées et la promotion d'une approche transfrontalières dans leur gestion ;
- La conciliation de la préservation de la biodiversité des aires protégées et des concessions forestières contiguës et la lutte contre la pauvreté à travers la création d'emplois ;
- La création d'un comité de coordination au niveau du Paysage et d'un comité de coordination au niveau restreint coordonné respectivement par le ministère en charge de l'environnement et le coordonnateur national de la COMIFAC.
- La promotion d'une planification conjointe entre les différents partenaires concernés au niveau du paysage en vue d'améliorer la gouvernance et de promouvoir un leadership cohérent dans l'exécution du programme.
- La mise en place des outils et des mécanismes de gestion du programme permettant un suivi évaluation technico-financier au niveau des paysages, du secrétariat exécutif et de l'agence de facilitation du programme.
- La prise en compte du renforcement de capacités et des autres priorités de parties prenantes au niveau du paysage dans les actions à financer par le fonds de développement local à mettre en place.

9. PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROGRAMME

En tenant compte du contexte socioéconomique et environnemental d'insertion du programme et des thèmes transversaux importants pour la BAD, un certain nombre d'enjeux associés au Programme ont été identifiés et concernent la pauvreté, l'environnement et la biodiversité, la population, la santé, le genre, la gouvernance, les aspects transfrontaliers, les peuples autochtones, l'instabilité sociopolitique (voir tableau 2).

9.1. Pauvreté

Le diagnostic socio environnementale de la zone d'intervention du programme permet de conclure qu'à bien des égards, les populations concernées peuvent être considérées comme pauvres. Le programme entend aider à réduire la pauvreté en promouvant une vision de la conservation qui intègre le développement humain, et en contribuant à l'amélioration des moyens d'existence des populations à travers l'économie, l'information, l'éducation et la communication et l'accès aux infrastructures et aux services.

9.2. Environnement et biodiversité

L'environnement biophysique du programme est caractérisé par les contraintes suivantes :

- L'insuffisance de connaissances et de données à la base de la prise de décision concernant l'utilisation des ressources;
- L'impact négatif des politiques de développement infrastructurelles, d'exploitation des ressources forestières et minières et agropastorales;
- L'efficacité limitée des mesures de conservations du fait des lacunes dans la détermination des aires protégées et dans la conservation des aires protégées existantes;

- La perte des habitats de la faune;
- Les perturbations du cycle de l'eau.

Le programme entend intégrer la nécessité de gérer adéquatement les impacts du programme sur l'environnement en général et la biodiversité en particulier biophysique.

9.3. Population

Pour une prise en compte adéquate des enjeux relatifs à la population le Programme entend se concentrer sur les aspects suivants :

- Caractérisation et maîtrise des dynamiques des populations;
- Gestion des impacts des composantes du Programme sur l'environnement humain (socio culturel et socio économique);
- Qualité de vie.

9.4. Effets sur la santé humaine

En rapport avec cette thématique, le programme met un accent particulier sur les aspects suivants :

- Contamination Faune-Homme ;
- Contamination due aux pollutions aux déversements à la mauvaise manipulation des intrants chimiques ;
- Maladies hydriques ;
- Hygiène, santé et sécurité autour des réalisations du Programme
- Infections sexuellement transmissibles y compris le VIH SIDA.

9.5. Genre

L'intégration des considérations liées aux sexospécificités dans le processus d'évaluation environnementale et sociale implique la prise en compte des différences entre les femmes et les hommes au niveau des rôles, des droits, des priorités, des opportunités et des contraintes. Dans cette optique, le programme accorde une importance particulière aux aspects suivant en rapport avec la promotion de la femme :

- Activités génératrices de revenus;
- Accès aux équipements et aux services;
- Contrôle des facteurs de production
- Renforcement des capacités et implication des femmes dans les processus de décision.

9.6. Gouvernance

La mauvaise gouvernance des ressources naturelles est une des principales causes de la gestion non durable des forêts d'Afrique centrale et du maintien dans un état de pauvreté des populations qui y vivent et en dépendent, et ce malgré un référentiel juridique et réglementaire de plus en plus étoffé à cet égard aussi bien au niveau national que régional. Le Programme s'inscrivant dans ce contexte et doit nécessairement en tenir compte et contribuer aux efforts tendant à améliorer cet état des choses à travers :

- L'harmonisation et l'actualisation des politiques relatives aux droits et à la gestion des ressources naturelles ;
- La planification, le suivi et l'évaluation transparents et axés sur les résultats des politiques et programmes et projets relatifs à la gestion des ressources naturelles ;
- La collecte et la vulgarisation de l'information environnementale à travers différents outils de communication tels que les radios communautaires ;

Au niveau des Paysages, l'accent sera mis sur la participation et la transparence dans la gestion des projets notamment par :

- L'analyse institutionnelle et le Renforcement conséquent des capacités des points focaux nationaux de la COMIFAC, des structures d'exécution, des ONGs, des communautés locales et autochtones à participer à la gestion des ressources naturelles et des conflits;
- La participation et l'implication effective de toutes les parties prenantes y compris les populations autochtones et les femmes dans l'élaboration et la mise en œuvre et le suivi des projets identifiés ;
- La mise en place d'un mécanisme d'exécution du Programme appropriée.

9.7. Enjeux Transfrontaliers

Le bassin du Congo constitue un vaste écosystème forestier et requiert une gestion commune en dépit des nombreux enjeux et acteurs intervenants. En effet l'approche écosystémique qui perçoit le bassin comme une vaste unité écologique doit prévaloir pour éviter la fragmentation et la parcellarisation. C'est dans cet ordre d'idées qu'a été développé l'approche Paysage qui tend à ignorer les frontières géopolitiques et délimiter des sous-ensembles écologiques cohérents pouvant s'étendre sur plusieurs territoires nationaux, devenant ainsi transfrontaliers. Avec la décentralisation, l'interrelation entre limites des paysages et limites des entités territoriales décentralisées. Aussi, le Programme veillera à faciliter autant que possible les efforts tendant à:

- La mise en cohérence entre limites des Paysages et limites territoriales des Etats et des entités territoriales décentralisées ;
- L'harmonisation des politiques et approches de gestion des ressources forestières ;
- La cohérence entre intérêts sous-régionaux, nationaux et locaux.

9.8. Intégration des populations autochtones Pygmées

La question de la prise en compte des spécificités relatives aux Peuples autochtones d'Afrique centrale (notamment les Pygmées) est incontournable lors de l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques, programmes, projets et activités susceptibles de les affecter.

Le Programme s'appuie sur les résultats des concertations sur la prise en compte des spécificités des peuples autochtones qui lui ont précédé. Ces résultats seront précisés par les consultations spécifiques prévues dans le cadre de l'élaboration du Programme. D'ores et déjà les actions suivantes ont été intégrées en vue de mieux prendre en compte la spécificité des Peuples autochtones :

Au niveau de la composante relative à l'appui à la COMIFAC et à ses structures partenaires :

- Le renforcement des capacités de la COMIFAC dans la prise en compte des peuples autochtones dans les activités de planification et de suivi et évaluation du plan de convergence;
- Le renforcement des réseaux des Peuples autochtones partenaire de la COMIFAC à l'instar du REPALEAC ;
- L'intégration des spécificités des peuples autochtones lors de la révision et de l'élaboration des cadres légaux et réglementaires relatifs à la gestion environnementale;
- La reconnaissance législative des droits spécifiques des peuples autochtones dans le cadre de la gouvernance environnementale ;

Au niveau des composantes relatives à la conservation et la gestion de la biodiversité et du développement rural communautaire, les études d'impacts spécifiques des projets à développer au sein du programme dans les divers paysages devront permettre :

- La consultation des communautés locales et peuples autochtones, conformément au principe de consentement préalable, libre et informé des communautés locales et peuples autochtones ;

- L'identification des conflits sociaux et la prise en compte des plaintes des communautés riveraines ;
- La prescription des mesures se focalisant spécialement sur les besoins des populations pygmées;
- La compensation pour les pertes subies du fait des interventions du programme.

9.9. Instabilité sociopolitiques et déplacements des populations :

Plusieurs paysages de la zone d'intervention du Programme sont caractérisés par des instabilités sociopolitiques plus ou moins marquées avec plusieurs pays concernés à l'instar de la RDC, de la RCA et du Rwanda. La réussite du Programme est dans une large mesure dépendante de la situation sociopolitique et militaire dans la région. Il est espéré que les programmes de renforcement des capacités institutionnelles en cours dans la plupart des pays et les cadres de concertation et de dialogues instaurés permettront un retour définitif à la normale. Toutefois, dans le cadre du Programme, les actions sont prévues en vue d'une meilleure gestion environnementale post conflits. Au niveau de la composante appui à la COMIFAC et à ses structures partenaires, elles concernent :

- Le renforcement des capacités de la COMIFAC et de ses structures partenaires sur l'évaluation des impacts des conflits armés sur l'environnement biophysique et humain;
- Le renforcement des capacités de la COMIFAC et de ses structures partenaires pour une meilleure coordination et intégration de considérations environnementales pour garantir que les actions des différents intervenants contribuent à réduire les impacts négatifs de la guerre.

Au niveau des composantes relatives à la conservation et la gestion de la biodiversité et du développement rural communautaire, les études d'impacts spécifiques des certains projets pourraient permettre, en fonction de leur localisation :

- Une évaluation localisée des impacts des conflits armés et de la situation environnementale post conflits ;
- L'identification des conflits sociaux et la prise en compte des plaintes de communautés riveraines liées à la situation post conflits ;
- La prescription des mesures tendant à réduire les impacts liés à la situation post conflits en accord avec les autorités et les populations locales. Ces mesures pourraient inclure la proposition des interventions incitatives à la démobilisation des groupes armés implantés dans certains camps;
- Le renforcement des capacités des différentes parties prenantes en gestion des conflits.

Tableau 2: Principaux enjeux environnementaux et sociaux du Programme.

Thèmes transversaux	Principaux enjeux
Pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des moyens d'existence des populations • Promotion d'une vision de conservation qui intègre le développement humain
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des impacts du Programme sur l'environnement biophysique et humain
Population	<ul style="list-style-type: none"> • Caractérisation et maîtrise des dynamiques des populations. • Gestion des impacts des composantes du Programme sur l'environnement humain (socio culturel et socio économique) • Qualité de vie
Effets sur la santé humaine	<ul style="list-style-type: none"> • Contamination Faune-Homme • Hygiène, santé et sécurité autour des réalisations du Programme • VIH/SIDA
Genre	<ul style="list-style-type: none"> • Activités génératrices de revenus. • Accès aux équipements et aux services.

	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des femmes dans les processus de décision.
Gouvernance environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Equité et répartition des recettes fiscales entre les pouvoirs centraux, les provinces et les communautés locales • Transparence dans la gestion financière et budgétaire • Gestion foncière
Participation	<ul style="list-style-type: none"> • Implication de toutes les parties prenantes • Capitalisation de l'expérience des Programmes antérieur et en cours • Renforcement des capacités des acteurs des parties prenantes
Enjeux cumulatifs exemple de Virunga	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise du contexte d'intervention des interventions du Programme • Mise en synergie des interventions du Programme avec celles des autres acteurs • Conciliation des impératifs de conservation et d'amélioration des conditions de vie des populations
Enjeux transfrontaliers	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en cohérence entre limites des Paysages et limites territoriales des Etats • Harmonisation des politiques et approches de gestion des ressources forestières • Cohérence entre intérêts sous-régionaux et intérêts nationaux
Intégration des populations autochtones pygmées	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des parties prenantes pour la prise en compte des spécificités liées aux populations autochtones pygmées (et autres) • Mise en œuvre des activités spécifiques pour tenir compte de cette frange de la population
Instabilité sociopolitiques et déplacements des populations	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des parties prenantes pour la prise en compte des spécificités liées à la période post conflits, notamment en ce qui concerne les stratégies et approches de gestion de conflits ; • Evaluation d'impacts post conflits ; • Prise en compte du contexte post conflits dans l'étude d'impacts des projets spécifiques

10. PRINCIPAUX IMPACTS DU PROGRAMME ET MESURES DE BONIFICATION ET D'ATTENUATION

Le Programme est élaboré en intégrant les enjeux environnementaux et sociaux. Globalement, il mise sur la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des moyens d'existence comme catalyseurs de la promotion de la conservation des écosystèmes. Dans cette optique, ses interventions devront essentiellement avoir des impacts positifs qu'il convient de bonifier en vue d'en accroître les retombées pour le développement durable. Ainsi, pour la composante (1) Appui Institutionnel et Appui au Plan de Convergence, les impacts négatifs sont quasi inexistantes et les impacts positifs sont omniprésents. Toutefois, les composantes Développement rural communautaire (2) et Gestion de la biodiversité et adaptation aux changements climatiques (3), en raisons notamment de la réalisation des infrastructures d'accès et de développement des échanges commerciaux, de la promotion de certaines activités génératrices de revenus et de délimitation et la création des aires protégées pourraient avoir des impacts directs et indirects négatifs sur l'environnement biophysique et socioéconomique qu'il conviendra de prendre en compte. Les principaux impacts anticipés ont été identifiés par composante.

D'une manière générale, les principaux impacts positifs attendus du programme concernent : (1) le renforcement des capacités de la COMIFAC en matière de planification, coordination et suivi des actions de gestion durable des ressources naturelles ; (ii) le renforcement des structures partenaires de la COMIFAC et des intervenants locaux en gestion durable des ressources naturelles ; (iii) l'amélioration des conditions cadres relatives à la mise en application des politiques de développement durable ; (iv) une meilleure éducation, sensibilisation et formation du grand nombre à la problématique de gestion durable des ressources naturelles ; (v) la mise en exergue et le traitement particulier des questions relatives aux groupes marginalisés et vulnérables dont les populations autochtones (vi) l'augmentation du développement local, de l'emploi et des revenus à travers l'augmentation et la diversification des activités économiques et des sources de revenus induits par un meilleur accès aux infrastructures de

communication et aux services ; (vii) Un meilleur accès des services de contrôles et des intervenants en matière de gestion durable des ressources naturelles ; (viii) l'augmentation des rendements et des productions agropastorales et de la collecte des PFNL et amélioration de la sécurité alimentaire (ix) l'augmentation des retombées socio-économiques de l'écotourisme ; (x) la mise à disposition des populations d'une source potentielle de financement de leurs projets et programmes de développement (xi) la diminution de la pression sur les ressources naturelles; (xii) la protection de la biodiversité et des écosystèmes fragiles ; et (xiii) l'adaptation aux changements climatiques.

De même, les principaux impacts négatifs attendus du programme concernent : (i) la surexploitation et augmentation éventuelle de la pression sur des ressources naturelles ; (ii) La dégradation de la qualité des écosystèmes y compris par l'introduction de nouvelles espèces non adaptées aux milieux; (iii) la perturbation des modes d'exploitation traditionnels existants et empiètement sur les droits d'usage et d'accès des populations y compris autochtones ; (iv) l'aliénation de vastes zones à l'utilisation par les populations ; (v) l'exclusion de certains groupes marginalisés des bénéfices du programme; (vi) la dégradation de la qualité des sols, de l'eau et de l'air en raison de l'érosion et de l'utilisation non contrôlés d'intrants chimiques; (vii) l'émergence des conflits sociaux du fait de la mixité de populations d'origines diverses et des usages de l'espace et des eaux; (viii) le développement des maladies liées à l'eau, aux allergies et à la mauvaise utilisation des produits chimiques ; (ix) la survenue des accidents liés à la construction et à l'exploitation des ouvrages; (x) la prévalence de maladies transmissibles y compris les infections sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA ; et (xi) La modification des coutumes, des valeurs, des traditions et du style et des habitudes de vie des populations locales.

Des mesures d'atténuation des impacts négatifs ou des risques significatifs associés à la réalisation du programme, d'amélioration des impacts positifs et de compensation pour les impacts résiduels ont été identifiées par composante. En particulier, la réalisation des études d'impacts environnementaux et sociaux spécifiques sont préconisées pour des projets jugés particulièrement à risques. Le tableau en annexe donne en fonction des aspects organisationnels, économiques, écologiques et sociaux les impacts potentiels, leur importance, les mesures d'amélioration proposées, les résultats attendus et les responsabilités de mise en œuvre. Les coûts ne sont pas mentionnés et devront être précisés au cours de la finalisation des études de faisabilité. Les indicateurs de résultats sont considérés dans le cadre des paramètres pertinents à suivre.

11. IMPACTS CUMULATIFS

La stratégie de mise en œuvre du Programme qui privilégie la recherche de synergie avec d'autres acteurs et la diversité des programmes en cours fait qu'il ne sera que très difficile d'isoler l'impact du Programme de celui des autres programmes et projets de toute nature en cours dans sa zone d'intervention. Un des domaines où cet impact cumulatif pourrait se faire sentir est l'acceptation et l'appropriation sociales même du Programme qui sont tributaires du contexte et du bruit de fond provoqué par les programmes antérieurs et en cours.

A l'heure actuelle, des projets de conservation sont en cours d'exécution dans le Paysage de Virunga et le plus important est celui du WWF qui couvre l'ensemble du Parc National des Virunga. D'autres partenaires tels que AWF, les Sociétés Zoologiques de Londres et de Frankfort interviennent également dans la conservation de ce paysage. Toutes ces interventions sont *in-situ* (concernent l'intérieur des aires protégées) et le programme BAD qui sera plutôt *ex-situ* (à la périphérie des aires protégées) interviendra en complémentarité en ce qu'il contribue à réduire la pression des communautés sur ces habitats naturels.

Il s'avère donc important de veiller à une mise en cohérence de ces interventions pour mieux faire jouer les synergies entre elles, diminuer les coûts alloués aux études de base et au suivi grâce à un système efficace d'échange d'information. La mise en place d'un système d'information environnementale centralisé au niveau des structures chargées de la planification régionale devrait pouvoir grandement y contribuer. Le renforcement des capacités du Secrétariat exécutif de la COMIFAC et d'autres parties prenantes en

matière de coordination, de planification et de suivi/ évaluation de même que l'appui aux réformes visant à rendre l'ADIE plus opérationnel, prévus dans le cadre du Programme, participent de cette logique.

12. PROGRAMME DE SUIVI

La nécessité de maîtriser l'évolution de certains paramètres décisifs pour la réussite du Programme et la complexité des effets écologiques et socioéconomiques qui pourront survenir dans la région du fait du Programme seul ou en conjugaison avec ceux des autres parties prenantes, impose un programme de suivi environnemental et social minimum qui doit être arrimé au mécanisme de suivi global dans le cadre de la mise en œuvre du plan de convergence. Le cap fixé en termes de résultats est une contribution significative à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement dans le Bassin du Congo. Les indicateurs de suivi particulièrement pertinents pour le Programme renseigneront sur l'évolution des aspects suivants : (i) le niveau d'amélioration des revenus et du statut des populations; (ii) l'évolution de la qualité des écosystèmes ; (iii) le niveau de renforcement des capacités des bénéficiaires y compris les populations, les Etats, la COMIFAC et ses structures rattachées ; (iv) le niveau de sensibilisation et de formation du public en rapport avec la gestion durable des ressources naturelles (v) l'adéquation des conditions cadres avec les impératifs de développement durable (vi) le niveau de prise en compte des spécificités liées aux peuples autochtones (vii) la diminution de la pression sur les zones fragiles ; (viii) les impacts du programme et des autres programmes et projets sur l'environnement biophysique et humain ; (ix) l'efficacité des mesures d'atténuation préconisées ; (x) la prévalence d'accidents et des maladies liées aux interventions, y compris le VIH/SIDA ; (xi) le niveau d'implication des femmes et des couches défavorisées dans les processus de décision et leur accès aux infrastructures et aux services; (xii) le nombre, superficie et localisation des aires protégées délimitées et créées ; (xiii) l'adhésion et la participation des parties prenantes (y compris les groupes marginalisés autochtones) au Programme.

Le tableau 5 résume l'essentiel du plan de suivi environnemental et social du Programme. Il donne, pour chaque paramètre jugé important et stratégiques à suivre, les moyens de vérification, les responsabilités, la périodicité des mesures qui doivent s'appuyer sur une situation de référence déterminée.

13. RENFORCEMENT DES CAPACITES EN GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

L'organisation et la gestion du Programme sont telles que la responsabilité de l'intégration des considérations environnementales et sociales incombe à plusieurs intervenants à des degrés divers. Pour s'assurer que les intervenants font la relation entre leurs actions et l'ensemble des enjeux relevant de la gestion environnementale et sociale, un programme de sensibilisation et de formation de la chaîne des intervenants (équipe de gestion, partenaires et prestataires de services et populations bénéficiaires) est prévu. Le tableau 6 en annexe présente à titre indicatif les thématiques et les contenus généraux des sessions de formation et de sensibilisation les plus appropriés. Un plan détaillé de renforcement de capacités aux différentes échelles d'intervention, notamment à l'échelle de la COMIFAC et de ses partenaires, aux pays et à leurs ministères centraux et provinciaux, et à l'échelle des Paysages va être mis en œuvre durant la première année et va être le précurseur de toutes les autres activités des autres composantes. Il est à noter que le renforcement des capacités en matière de gouvernance environnementale lors de la première période va faire en sorte que les composantes développement rural et conservation de la biodiversité, reconnaissent la gouvernance des ressources forestières comme enjeu principal de ce Programme et donc ciblent clairement les activités de mise en œuvre de ce Programme autour de ce thème.

14. CONCLUSION

L'Etude stratégique environnementale et sociale du Programme, en elle-même un outil de planification, confirme le potentiel de celui-ci pour la contribution à la gestion durable des Ecosystèmes du Bassin du Congo. Un plan conséquent de gestion environnementale et sociale comportant des mesures de bonification et d'atténuation est préconisé. Il prévoit en particulier le recours à des études d'impacts

spécifiques de projets considérés à risque. L'essentiel des mesures proposées seront intégrées dans le Programme. Les coûts de ces mesures vont être déterminés au cours de l'évaluation du Programme.

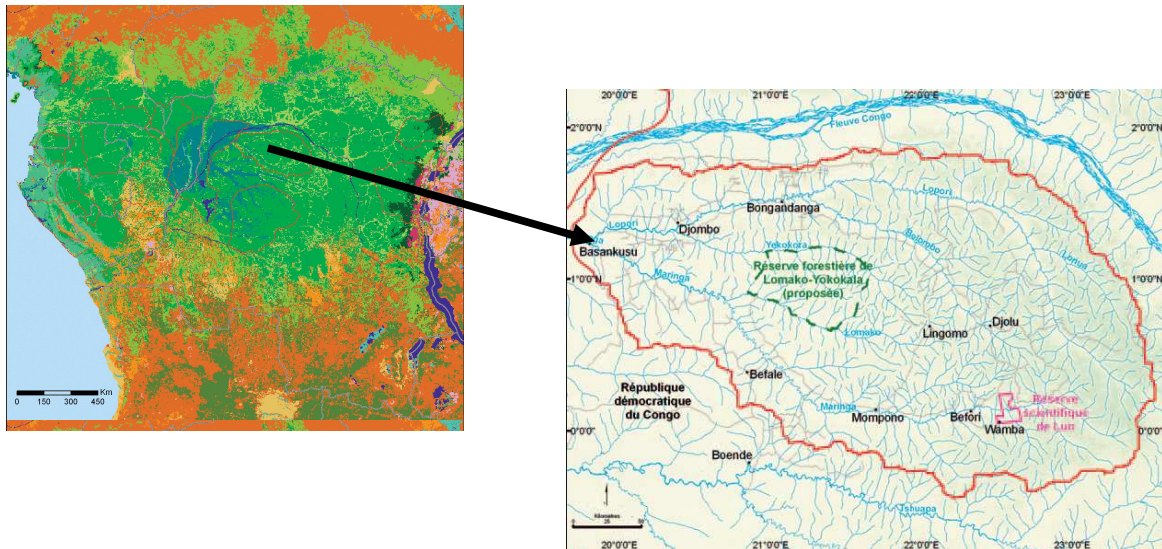
L'adoption et la mise en œuvre effective des mesures préconisées devraient grandement contribuer à optimiser les objectifs du Programme en matière d'amélioration des conditions de vie des populations pour une gestion durable des écosystèmes du Bassin du Congo.

15. ANNEXES

Annexe 1 : Synthèse de la description des Paysages

LS 9 : Paysage Maringa-Lopori-Wamba (RDC):

Présentation : Ce Paysage d'une superficie de 74.544 km² se limite aujourd'hui au bassin des rivières Maringa et Lopori, et aux entités administratives et territoriales de Bongandanga, Basankusu, Befale et Djolu dans les districts de l'Équateur, de Mongala et de Tshuapa de la province de l'Équateur en RDC. Il dispose d'une réserve scientifique, d'une réserve forestière classée et le processus de zonage et de planification y est bien avancé.



État de la végétation : La plus grande partie du Paysage est couverte par une forêt quasi intacte. La déforestation et la dégradation sont limitées. Les photos satellites montrent quand même une augmentation de la destruction de la canopée au milieu du Paysage, loin des axes d'habitation, ce qui confirme une installation de populations.

État de la faune : De récents recensements confirment la richesse de la faune dans le Paysage tout comme la disparition de la faune dans certaines zones. Dans les années 1970-1980, les braconniers munis d'armes de guerre avaient déjà exterminé les grandes populations d'éléphants et d'hippopotames le long des rivières, non seulement la Maringa et la Lopori, mais aussi le long de rivières éloignées comme la Lomako et la Lyokokala.

Depuis quelques années, on constate cependant un retour des traces d'éléphants et de nouvelles observations d'hippopotames. Ceci peut être expliqué par une difficulté d'accès aux armes lourdes et aux munitions pour les villageois.

Acteurs : Une impressionnante combinaison d'intervenants y est à l'œuvre, parmi elles, les institutions de recherche scientifique du réseau CGIAR, les ONG internationales telles qu'African Wildlife Foundation (AWF) qui assure le leadership du partenariat dans le paysage, World Fish Center (WFC) et le Réseau Régional des Femmes (REFADD) parmi tant d'autres.

Deux types de tourisme y sont actuellement développés : (i) L'écotourisme autour des Bonobo pour lequel AWF a déjà développé un partenariat avec un promoteur privé ; (ii) Le tourisme scientifique pour la recherche sur les primates Bonobo. En outre, ce paysage possède un solide programme d'amélioration des moyens d'existence basé sur l'agroforesterie durable et la vulgarisation des semences et variétés améliorées.

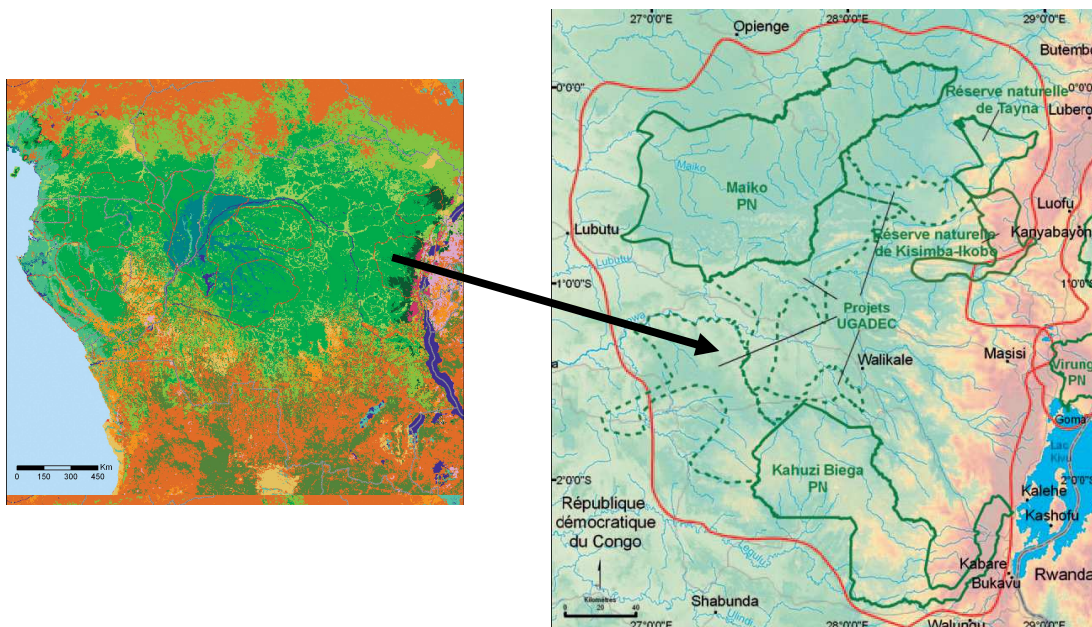
Population et activités humaines : La densité de la population du Paysage est estimée à environ 3-6 habitants/km². Cette population est principalement concentrée le long des axes routiers et dans les villes Basankusu, Befale, Bongandanga, Mompono, Djolu et Lingomo. Elle se trouve presque intégralement dans le terroir des Mongo (Mongo et Mongando). Au centre nord-est, des populations limitées de Pygmées sont éparpillées. Du fait de l'effondrement de l'agriculture et du manque d'accès aux marchés, les populations se tournent vers la forêt pour l'exploitation des ressources naturelles: la viande de brousse, le poisson et les produits forestiers non ligneux; on peut estimer que la chasse se pratique dans 100% du Paysage.

Contraintes : Les principales contraintes au développement de ce paysage sont les menaces directes (les activités incontrôlées d'agriculture itinérante, de chasse, et d'exploitation forestière artisanale et industrielle) et indirectes (l'effondrement économique et la perte des valeurs culturelles).

Axes d'intervention : les interventions jugées essentielles concernent :

- La planification participative de l'utilisation des terres mettant en lumière l'aire protégée proposée, les forêts à gestion communautaire, les zones d'exploitation forestière et les zones sylvo-agro-pastorales;
- La création d'une aire protégée;
- Le développement de plans d'aménagement forestiers;
- Le développement de plans de développements communautaires basés sur la gestion communautaire des ressources et la satisfaction des besoins essentiels des populations.
- Le développement d'activités touristiques créatrices d'emplois locaux;
- Le développement des facilités commerciales pour la relance de l'activité économique régionale.
- Le développement d'activités socioéconomiques génératrices d'emplois et de revenus.

LS 10 : Paysage Maiko-Tayna-Kahuzi-Biega (RDC):



Présentation : Ce Paysage comprend le Parc national de la Maiko (1.000.000 ha), le Parc national de Kahuzi-Biega (660.000 ha) et la Réserve naturelle de Tayna (88.600 ha). Toutes les macro-zones du paysage ont été convenablement délimitées. Elles possèdent un potentiel élevé de concessions de conservation dans le cadre des conventions internationales sur le changement climatique et le commerce carbone.

Acteurs : Un centre de formation en gestion des ressources naturelles approuvé par le Ministère de l'enseignement supérieur de la RDC y a été créé. Il s'agit du *Tayna College for Conservation Biology* qui développe les capacités en gestion, biologie de la conservation et éducation environnementale. Le réseau des acteurs du paysage compte entre autres plusieurs ONG internationales telles *Conservation International* (CI), assurant le leadership du partenariat dans le paysage, *Diane Fossey Gorilla Fund International* (DFGI), *World Wild Fund* (WWF), *Innovative Resources Management* (IRM), *Jane Goodall Institute* (JGI), *World Conservation Society* (WCS), la Coopération technique Allemande (GTZ), et les organisations locales partenaires telles que l'Union des Associations de Conservation des Gorilles pour le Développement Communautaire à l'Est de la République Démocratique du Congo (UGADEC).

Etat de la végétation : Avec une couverture de 81% de forêts primaires, le Paysage abrite un des plus grands espaces de forêt intacte en Afrique centrale.

Etat de la faune : Malgré le bon état de préservation des forêts, la faune est quant à elle sévèrement menacée :

- Les populations d'éléphants ont fortement régressé dans plusieurs zones, notamment dans le secteur de haute altitude du parc national de Kahuzi-Biega et dans la partie sud du parc national de la Maiko;
- Les populations de gorilles de l'est souffrent de différentes menaces. Leurs populations actuelles totales sont inconnues mais sont estimées entre 5.000 et 25.000 individus;
- La forme orientale *schweinfurthi* du chimpanzé vit dans les mêmes régions que les gorilles, mais occupe une zone plus vaste et sa densité de population serait de la moitié de celle du gorille;
- Les autres primates subissent tous une grave pression de chasse dans certaines zones, surtout les deux colobes bays, le cercopithèque de Hamlyn et les autres cercopithèques.
- Un recensement du sud du parc national de la Maiko en 2005 a révélé fréquemment des traces de grands mammifères (potamochère, buffle, okapi et plusieurs espèces de céphalophes) sur tous les transects.
- Le bongo subsiste peut-être, mais d'après les habitants cette espèce aurait disparu depuis au moins 20 ans.
- La panthère semble toujours présente et certains villageois signalent des observations de la forme du Ruwenzori.

Population et activités humaines : La population, en dehors de l'agglomération de Bukavu où elle avoisine désormais un million d'habitants, est estimée à plus de 400.000 habitants dans les zones rurales forestières et est formée d'une mosaïque de peuples bantous et de petits groupes de populations de Pygmées Twa, dont la plupart habitent près du parc national de Kahuzi-Biega dans le sud. Les zones de basse altitude à l'Ouest de la chaîne montagneuse sont beaucoup moins peuplées que les zones du versant Est. Les principales activités économiques dans le paysage sont l'agriculture de subsistance, la chasse, l'élevage extensif de bovins, de chèvres et/ou de moutons et l'exploitation minière artisanale. A mesure que l'on grimpe en altitude et que les densités de populations s'accroissent, les pratiques agricoles se font plus intensives, notamment sur le versant Est, avec jusqu'à deux récoltes par an sur les terres sèches et une troisième récolte dans les bas-fonds. Dans les zones de haute altitude, du fait des basses températures matinales, on trouve des pâturages et des cultures de type européen adaptées au froid.

Contraintes : Les principales contraintes sont les menaces directes (les activités incontrôlées d'agriculture, d'élevage, de chasse, d'exploitation minière et de capture d'animaux vivants pour l'exportation) et indirectes

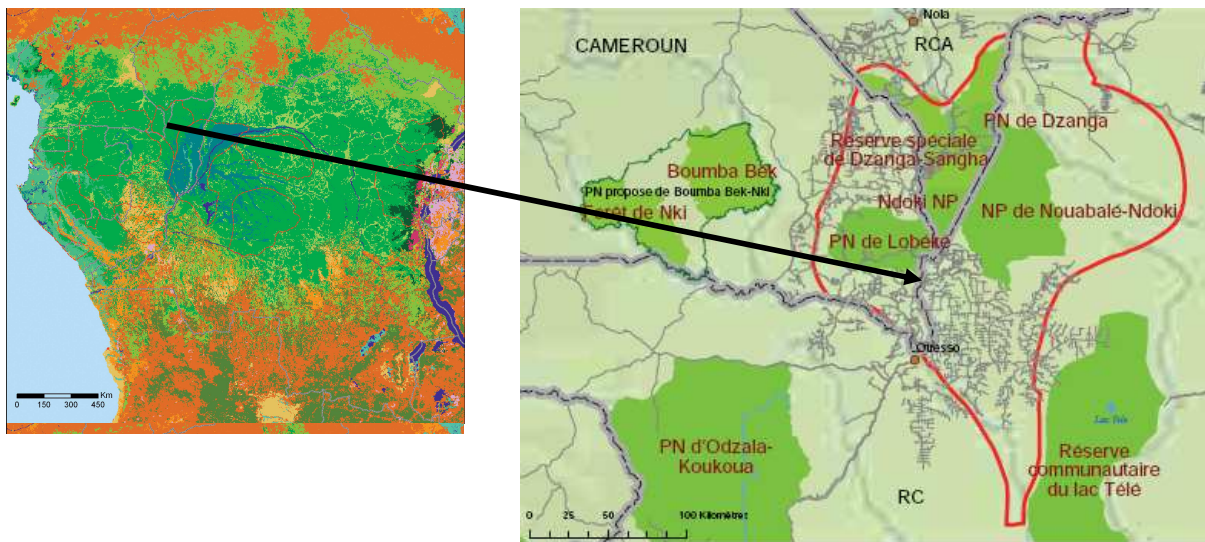
(l'effondrement économique, l'insécurité, l'instabilité politique et la corruption, le manque de capacités au sein de l'ICCN et de l'administration en général), la persistance de bandes armées et d'activités illégales d'exploitation minière dans les parcs.

Axes d'interventions : Les interventions jugées essentielles concernent notamment:

- Le renforcement des capacités des organisations locales et du personnel des parcs;
- L'évaluation de la biodiversité et des besoins dans les zones encore sous contrôle des rebelles et autres bandes armées;
- L'élaboration de plans d'aménagement pour les aires protégées et zones communautaires;
- Le développement d'activités rémunératrices durables ne pesant pas exagérément sur les ressources forestières et fauniques;
- L'élaboration et la mise en place de mécanismes durables de financement pour les aires protégées;
- La mise en oeuvre d'un suivi périodique des espèces phares;
- La satisfaction des besoins essentiels pour la populations riveraines y compris les populations autochtones les plus fragiles;
- Le développement des activités touristiques créatrices d'emplois locaux.

LS 5 : Tri-National de la Sangha – TNS (Cameroun, RCA et Congo):

Présentation : Le Paysage Tri-National de la Sangha a une superficie estimée à 36.236 km². Il comprend le Parc national de Nouabalé-Ndoki (419.000 ha) en République du Congo, le Parc national de Lobéké (43.000 ha) au Cameroun, le Parc national de Dzanga-Ndoki (125.100 ha) en République Centrafricaine et la Réserve spéciale de Dzanga-Sangha (310.100 ha) également en République Centrafricaine.



Acteurs : La gestion de ces aires protégées est de la responsabilité des ministères en charge des eaux et forêts dans les trois pays. En RCA, le ministère est appuyé par le WWF et la GTZ-Gfa; en République du Congo, par WCS; au Cameroun, par le WWF et la GTZ. En RCA, WCS s'occupe également de la recherche sur les éléphants de forêt depuis plus 15 ans. Les principales sociétés d'exploitation de la forêt sont la CIB, IFO, Vicwood et Rougier dans la section congolaise du paysage, SEFAC, SFIL, STBK et Alpicam au Cameroun et aucune actuellement en

RCA car la SBB a été liquidée fin 2005. Le tourisme cynégétique est organisé en RCA par trois sociétés: Aouk Sangha Safari, National Safari et Safaria, mais sont très peu actives actuellement. Du point de vue du développement de mécanismes de financement durable, il importe de relever la création de la Fondation fiduciaire TNS qui engage ses activités à compter de 2008. Concernant plus généralement la coordination du TNS, des conventions internationales ont été signées sous l'égide de la COMIFAC, notamment la convention sur la lutte antibraconnage qui permet d'organiser depuis plusieurs années des patrouilles mixtes sur la rivière et de part et d'autre des frontières. Le CTPE (Comité Technique de Planification et d'Exécution)

Etat de la végétation : Une grande partie des forêts qui occupent les rives de la Sangha semble avoir été habitée entre 2.300 et 900 ans BP et transformée en palmeraies à Elaeis. Après abandon de la région par les populations, celle-ci se serait couverte de forêts à Entandrophragma, mais l'exploitation industrielle a une nouvelle fois affectée une grande partie de ces forêts en ouvrant leur canopée. La majeure partie des forêts du centre du parc national de Lobéké et toutes celles du parc national de Nouabalé-Ndoki n'ont jamais été exploitées ou perturbées.

Etat de la faune :

En RCA, les données récoltées par le programme MIKE en 2005 ont montré une nette réduction de la population des grands mammifères et une contraction de leur aire de distribution. Les espèces-phares comme l'éléphant, le chimpanzé et le gorille sont concentrées à l'intérieur du parc national de Dzanga-Ndoki.

En République du Congo, les populations de grands mammifères sont encore largement intactes. Au sud du parc national de Nouabalé-Ndoki, dans les concessions de Kabo, Pokola et Toukoulaka, les populations animales sont également stables et en bonne santé suite à la bonne gestion. Ces concessions abritent d'ailleurs d'importants habitats pour les éléphants et les bongos. La protection de ces habitats est essentielle pour permettre à la population de bongos de se remettre de l'épidémie causée par les mouches Stomoxys en 1997. La concession de Mokabi a cependant perdu une grande partie de sa faune depuis le début des activités en 2001. L'immigration humaine et la chasse incontrôlées ont considérablement réduit les populations d'éléphants dans le nord de cette concession. Des populations importantes de mammifères subsistent toutefois dans le sud de la concession en bordure du parc national de Nouabalé-Ndoki.

Au Cameroun, les populations d'espèces phares sont plus ou moins stables dans le parc de Lobéké mais parfois menacées dans les concessions environnantes. La superposition des zones d'intérêt cynégétique et des concessions forestières pose souvent des problèmes de coordination des interventions et de gestion des ressources et des espaces selon également s'il s'agit de guides de chasse professionnels ou de zones de chasse à gestion communautaire. La convention de Mambele réunissant tous les acteurs institutionnels, privés et ONG permet de travailler sur une base commune en matière d'organisation de la chasse et de gestion de la faune en dehors du parc.

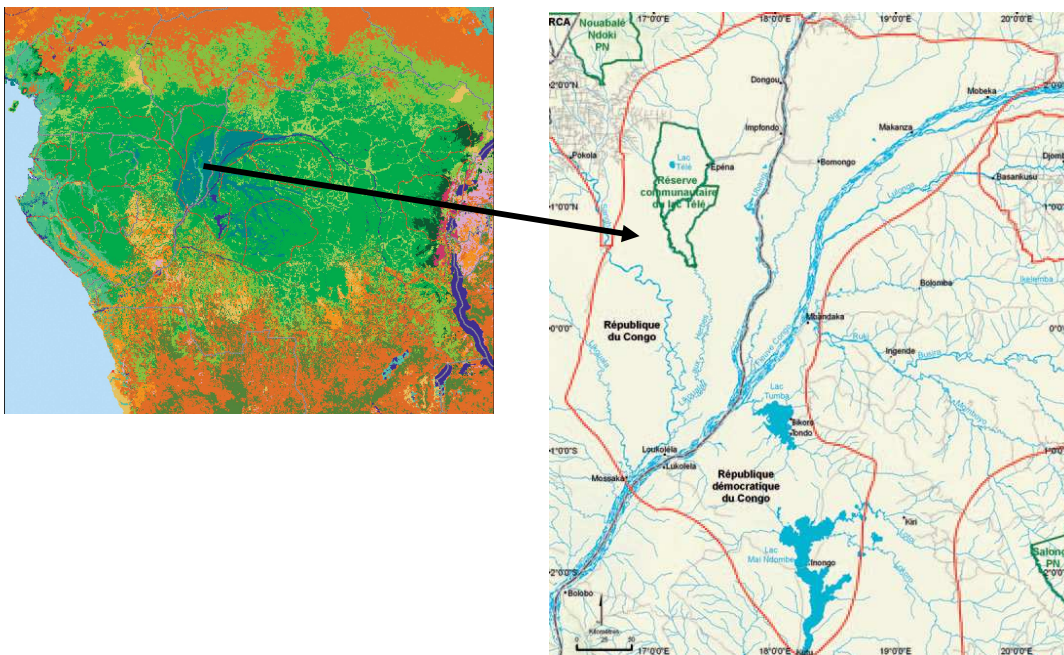
Population et activités humaines : Dans l'ensemble du Paysage, la densité des populations humaines est estimée à 0,7 habitant/ km², mais celle-ci varie quelque peu d'un secteur à l'autre. Parmi les groupes ethniques originaires de la région, on trouve les Pygmées Baaka, peuple de chasseurs-cueilleurs en RCA, Bendzele au Congo et Bakas au Cameroun, et les Zangha-Sangha, peuple pêcheur sur la rivière. Quant aux principales activités humaines, ce sont l'exploitation forestière, les services aux employés des sociétés d'exploitation, l'exploitation minière, la chasse, la pêche, l'agriculture, l'élevage, la cueillette, la conservation, le tourisme et le commerce.

Contraintes : Les principales contraintes sont les menaces directes (les activités incontrôlées de chasse commerciale, de chasse pour l'ivoire, d'exploitation minière artisanale et d'exploitation industrielle ou artisanale du bois hors contrôle), et indirectes (l'insuffisance d'informations, les capacités et les ressources limitées et les faibles capacités institutionnelles).

Axes d'interventions : Les interventions jugées essentielles concernent :

- Le suivi-évaluation des ressources naturelles et des menaces pesant sur elles;
- La planification de l'utilisation communautaire des ressources en vue d'un développement communautaire durable en dehors des aires protégées et des concessions forestières attribuées;
- Le développement et la mise en place d'une gestion durable de la faune dans les concessions forestières des trois pays;
- L'amélioration de la gestion des aires protégées dans le cadre de la convention du Trinational de la Sangha;
- La mise en place de mécanismes durables de financement des aires protégées;
- Le renforcement des actions concertées avec le CTPE dans le cadre d'une planification du développement durable intégrant les populations et le secteur privé;
- Le développement des activités de valorisation du potentiel touristique des parcs et des zones tampons.
- Le développement socioéconomique des populations et notamment des populations pygmées qui sont parfois majoritaires dans certaines zones du paysage.

LS 7 : Paysage Lac Télé–Lac Tumba (RDC et le Congo):



Présentation : Le Paysage Télé-Tumba est situé au centre de la Cuvette congolaise et centré sur les lacs Télé en République du Congo, Tumba et Mai-Ndombe en RDC. Il couvre une superficie de 126.440 km² dont 54.001 km² pour la section occidentale située en République du Congo et 72.439 km² pour la section orientale située en RDC. Il comprend la réserve communautaire du lac Télé (440.000 ha) en République du Congo et la Réserve scientifique de Mabali, 1.900 ha, en République Démocratique du Congo.

Acteurs : La réserve communautaire du lac Télé est gérée par le ministère de l'économie forestière et de l'environnement en partenariat avec WCS. Il y a aussi des ONG locales actives tel Conservation de la Faune

Congolaise (CFC) qui intervient dans la périphérie de la réserve et aide au développement d'une gestion durable des ressources dans deux villages. Dans le secteur oriental, la réserve scientifique de Mabali a été confiée au Centre de recherche en écologie et foresterie, un organe du ministère de la recherche scientifique de la RDC. Dans ce segment du paysage opèrent le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) travaillant en collaboration avec le ministère de l'environnement, conservation de la nature, eaux et forêts, la *Bonobo Conservation Initiative* (BCI) et *Innovative Resources Management* (IRM).

État de la végétation : Dans la section occidentale du Paysage, les forêts sont encore réellement intactes, grâce à leur impénétrabilité, tant à pied qu'en véhicule. Dans la section orientale du Paysage, un halo de déforestation rapide s'est développé autour de Mbandaka, non seulement pour la construction d'habitations mais aussi pour la production de bois de feu. Dans la section orientale du paysage, les forêts de terre ferme du sud sont principalement de vieilles forêts secondaires. Dans la réserve scientifique, de vastes étendues ont été défrichées pour l'implantation de cultures de manioc par le personnel de la station de recherche. Les populations locales exploitent aussi la réserve pour l'agriculture, la pêche et l'abattage illicite de wengé. L'arbre des forêts ripicoles, *Guibourtia demeusei*, est très apprécié comme bois de feu et devient de plus en plus rare autour de Mbandaka où les collecteurs doivent aller de plus en plus loin pour le trouver.

État de la faune : Dans la section occidentale, les forêts marécageuses et inondables de la réserve communautaire abritent encore d'importantes populations de grands mammifères, notamment de gorilles, mais certaines zones ont quand même été surexploitées par la chasse commerciale pour la viande et l'ivoire. Dans la section orientale, le colobe d'Angola est devenu très rare ou a disparu de la réserve scientifique et des études du WWF, actuellement en cours au lac Tumba, indiquent un déclin sévère, tant sur le plan de la composition spécifique que sur le plan de l'abondance des poissons. D'autre part, ces études ont révélé l'existence de petites populations d'éléphants de forêt dans la région située entre les lacs Tumba et Mai Ndombe, ainsi qu'entre Bomongo et le fleuve Congo. Ces études ont aussi complété celles effectuées par BCI et permettent de localiser six groupes de bonobos dans la zone entre les lacs Tumba et Mai Ndombe, ainsi qu'à la limite du Paysage entre Bolobo, Fimi et Mushie dans la province de Bandundu.

Population et activités humaines : Dans le secteur occidental, les villages comptent de 64 à 2.280 personnes appartenant au groupe Bomitaba, avec 59% de population jeune de moins de 20 ans. Quelques Pygmées semi-nomades Bendzele vivent également autour de la réserve, souvent pour de courtes périodes. Les Ntomba sont dominants dans le territoire de Bikoro de la province de l'Equateur en RDC. Le secteur nord-ouest, entre le fleuve Congo et l'Oubangui, est habité par une mosaïque culturelle d'environ treize groupes ethniques. La majeure partie de la population a comme activité primaire l'agriculture, et pratique aussi la pêche, la chasse, le commerce et l'élevage, la collecte de produits forestiers non ligneux, la vente du bois de feu. Environ 15% de la population vivent d'emplois permanents dans l'enseignement, l'administration du territoire ou la police. La portion sud-est du secteur oriental est habitée par six groupes de Mongo qui cohabitent avec une minorité de Pygmées batwa.

Contraintes : Les principales contraintes sont les menaces directes (les activités incontrôlées de chasse commerciale et de pêche, les feux de brousse, les maladies) et indirectes (sa situation géographique au milieu de plusieurs grands cours d'eau, l'insuffisance de connaissances, la pauvreté et l'insuffisance de moyens alternatifs de subsistance, l'absence de surveillance et les perturbations climatiques et hydrologiques).

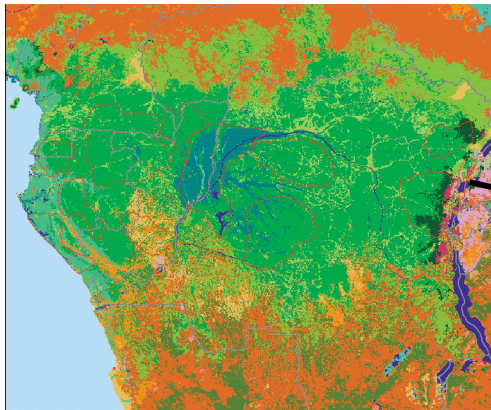
Axes d'interventions : Les interventions jugées essentielles concernent :

- Une meilleure évaluation des ressources et des menaces pesant sur elles;
- La planification de l'exploitation et de la gestion communautaire durables des ressources naturelles;
- La collaboration avec les autorités afin de réduire la chasse illicite et améliorer la sécurité;
- L'amélioration de la gouvernance environnementale;
- Le développement de moyens de subsistance alternatifs y compris l'écotourisme;

- La mise en place d'un mécanisme de suivi et évaluation effectif.

LS 12 : Paysage Virunga (RDC, Rwanda et Ouganda)

Présentation : Le Paysage des Virunga couvre 15.155 km² et comprend deux parcs nationaux contigus, le parc national des Virunga 772.700 ha en RDC et le parc national des Volcans 16.000 ha au Rwanda, le domaine de chasse de Rutshuru (64.200 ha) en Ouganda et une bande de 10 km de large en Bordure des parcs nationaux.



Acteurs : L'ICCN en RDC et l'ORTPN au Rwanda sont en charge de la gestion des aires protégées. Les ONGs de la conservation sont représentées par AWF, FFI, WWF, FZS, DFGF-Europe, DFGF-International, MGVP, ZSL, BRD, de CBO et des CBV. Les projets de conservation les plus importants sont celui du WWF qui couvre l'entièreté du parc national des Virunga et celui du Programme international de conservation des gorilles (AWF, FFI et WWF) qui couvre les deux parcs nationaux. Les sociétés zoologiques de Londres et de Francfort ont également d'importants projets d'appui à l'ICCN pour le parc national des Virunga. WCS, DFGF et d'autres intervenants appuient également les efforts de conservation dans ce Paysage. La Déclaration issue de la Conférence des Ministres du Tourisme et de l'Environnement de la RDC, du Rwanda et de l'Ouganda, juillet 2008, à Gisenyie au Rwanda proclame la volonté de renforcer le secteur touristique, de combattre la pauvreté, et de conserver la formidable biodiversité de ce Paysage. D'autre part, elle exprime l'inquiétude face à la présence des groupes armés qui se traduit entre autres par le déplacement des communautés locales et la destruction des infrastructures.

État de la végétation : En 2004, le parc national des Virunga a perdu 1.500 ha de forêts à cause de populations venues du Rwanda. En 2005, la déforestation à grande échelle pour la production de charbon de bois a continué dans le secteur Nyamulagira du parc national des Virunga et les défrichements agricoles se sont étendus en dehors des aires protégées. Dans le domaine de chasse de Rutshuru, 90% de la superficie sont totalement dégradés. La réduction dramatique des populations d'éléphants et d'hippopotames engendre par ailleurs un envahissement des savanes restantes par une dense végétation ligneuse.

État de la faune : Les observations de 2003 montrent principalement les faits suivants:

- Les gorilles sont au nombre de 400, comprenant 380 gorilles de montagne *Gorilla b. beringei* dans les volcans et 20 gorilles de Grauer *Gorilla b. graueri* sur le Tshiaberimu.
- Les éléphants étaient au nombre de 376, dont 286 éléphants de savane et 90 éléphants de forêt dans le parc national des Volcans et dans le secteur Mikeno du parc national des Virunga. Le nombre d'éléphants présents dans le nord et dans le sud du parc national des Virunga reste inconnu pour cause d'insécurité.
- Le nombre de chimpanzés dans le parc national des Virunga était estimé à 150, mais seulement 130 en 2005 suite à une perte d'habitats consécutive au défrichement pour la fabrication de charbon de bois et pour l'installation d'agriculture.
- Les populations d'hippopotames du parc national des Virunga étaient estimées à 26.359 en 1959 et 22.875 en 1989; elles sont tombées à 1.309 en 2003 et moins de 900 en août 2005.
- Dans les plaines de Rwindi-Rutshuru, la biomasse des ongulés est tombée de 27,6 tonnes/km² en 1980 à 2,5 tonnes/km² en 2005, ce qui représente une chute de plus de 90%.
- Les populations de poissons du lac Edouard souffrent d'une grave surexploitation.

Population et activités humaines : La densité moyenne de la population est de 300 habitants/km² et varie de 6 à 600 habitants/km². Ces populations sont dispersées dans tout le Paysage, surtout en dehors des aires protégées, mais localement aussi dans les aires protégées, notamment et traditionnellement dans les villages de pêcheurs du lac Edouard. Les centres urbains ayant plus de 10.000 habitants comprennent Goma, Beni, Rutshuru et Kiwanja en RDC, Ruhengeri au Rwanda. Les principaux groupes sont les Nande de Lubero, Beni et Rutshuru, les Hunde de Masisi, Rutshuru et Goma, les Nyanga de Walikali, les Pere, les Kumu, les Twa et les *Banyarwanda* (Hutu et Tutsi). La principale activité est l'agriculture permanente intensive pratiquée par environ 80% de la population. Environ 5% de la population pratique la pêche – en partie de manière illicite – et moins de 1% sont impliqués dans le pastoralisme. Beaucoup de gens chassent, mais la chasse n'est pas une activité principale, elle ne représente qu'un complément à l'agriculture. Environ 14% des habitants du Paysage ont d'autres activités, notamment des emplois en ville.

Contraintes : Les principales contraintes sont les menaces directes (l'invasion du parc y compris par les soldats et les camps militaires, l'exploitation minière, les maladies et les éruptions volcaniques), et indirectes (la guerre, l'insécurité et l'instabilité politique, l'insuffisance de capacités des gestionnaires du parc national, le manque d'emplois, les interférences politiques qui incitent les populations à envahir les aires protégées).

Axes d'interventions : Les interventions jugées essentielles concernent :

- L'appui politique et institutionnel pour améliorer la coordination des actions en vue du déguerpissement des bandes armées installées dans les aires protégées et la sécurisation des zones périphériques habitées;
- L'amélioration de la communication entre les multiples acteurs et à l'égard des décideurs;
- Le développement d'une base de données fiables relative à la gestion des ressources forestières;
- L'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement ruraux dans les différentes sections du paysage Virunga pour permettre la relance des activités socioéconomiques;
- L'appui à l'amélioration des conditions de développement du tourisme de vision et de promenade;
- Le développement d'activités socioéconomiques créatrices de revenus et d'emplois;
- La satisfaction des besoins essentiels des populations riveraines.

Annexe 2 : Tableau des Principales consultations COMIFAC et organisations partenaires CEFDHAC/RAPAC

Dates	Intitulé/événement/lieu	Principales actions/résolutions
Mars 99	Sommet des Chefs d'Etat à Yaoundé	Déclaration des chefs d'Etat de Yaoundé sur la gestion des forêts du bassin du Congo.
5-7 juin 00	3 ^{ème} CEFDHAC Bujumbura	Renforcement des groupes de contact nationaux, intégration des éléments de base pour la mise en cohérence des politiques forestières, textes de base de la CEFDHAC, renforcement des capacités des femmes, jeunes, etc.
Sept. 2000	Conférence des experts AC à Yaoundé (pays+ONG+partenaires+bailleurs)	Accord sur le principe d'un Plan de Convergence pour mettre en œuvre les résolutions de la Déclaration des Chefs d'Etat de Yaoundé en mars 99. Définition des volets du PC et du contenu. Désignation d'une équipe de rédaction du premier document de plan de convergence
Déc. 2000	Conférence des Ministres des forêts d'Afrique Centrale (précédée d'une réunion des experts pays)	Discussion du document de plan de convergence (en quatre volets : harmonisation des politiques forestières, aménagement forestier, gestion des aires protégées, autres aspects transversaux) Adoption du PC par le Conseil des Ministres en charge des forêts d'Afrique Centrale
20-23 sept 2001	Atelier de formulation du plan d'opérations 2002-2005 / Brazzaville	Préparation et validation du plan d'opération du plan de convergence de la COMIFAC pour 2002-2005 avec les actions sous-régionales et les fiches d'actions à entreprendre dans chacun des pays membres
Janvier 2002	Atelier sur la conservation Biodiversité au Parc national de Kahuzi-Biega	Evaluer les dégâts de guerre dans le PNKB, statut du personnel, planifier les activités à conduire dans et autour du PNKB, mettre en place des outils pérennes de financement, évolution du statut
21-22 mars 02	Atelier des parlementaires d'AC (Douala)	Renforcer l'implication des parlementaires dans la gestion des écosystèmes forestiers. Développer le réseau REPAR, améliorer le cadre réglementaire dans les pays du bassin du Congo
10-14 sept 02	Atelier régional sur les pratiques de gestion durable des forêts AC (Kribi)	Comment appuyer sur le terrain la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier, développer des partenariats, intégrer partout la notion de gestion de la forêt à usages multiples
24-26 mars 03	Conférence SR sur l'implication des peuples autochtones – Kigali-Rwanda	Planification des actions pour une meilleure implication des peuples autochtones dans la Gestion Durable des Ressources naturelles, mécanismes de financement, renforcement du réseau
13-17 Oct. 2003	Conférence AFLEG Yaoundé - Cameroun	Conférence internationale regroupant 39 délégations ministérielles et l'ensemble des partenaires, ONG internationales, ONG nationales, administration, etc. pour une déclaration commune d'engagement de l'Afrique sur la voie de l'amélioration de la gouvernance forestière et du respect de la légalité
16-17 déc. 2003	Conférence zonale sur l'implication société civile d'AC au NEPAD (Douala)	Intégration des aspects genre et jeune dans le plan environnemental du NEPAD, appui à la structuration de la société civile, renforcement des réseaux de la CEFDHAC
25-26 mars 04	Atelier sur le cadre de concertation des acteurs du parc des volcans(Rwanda)	Renforcement des organes de concertation et de gestion du parc des volcans au Rwanda
Mai 04	5 ^{ème} CEFDHAC à Yaoundé	Gouvernance, partenariat, réseaux, forêts communautaires, mesures incitatives, formation et recherche
13-14 juin 2004	Atelier d'évaluation du PO du plan de convergence COMIFAC - Yaoundé	Evaluation à mi parcours du plan d'opération du plan de convergence de la COMIFAC. Décision de réviser le plan de convergence selon 10 axes à décliner ensuite dans les Etats membres sous forme de plans nationaux
Fév. 2005	2 ^{ème} Sommet des Chefs d'Etat à Brazzaville - Congo	Signature du Traité de la COMIFAC par les 10 pays membres. Adoption du Plan de Convergence comme base commune de travail dans les forêts du Bassin du Congo au plan sous-régional et au plan national. Mise en place d'un cadre formel définissant les responsabilités de la COMIFAC, de la CEEAC et de la CEMAC.

Mars 2005	Atelier de planification du PO 2006-2008 du PC – Kinshasa - RDC	Préparation et validation du plan d'opération 2006-2008 du plan de convergence de la COMIFAC, analyse et synthèses des fiches nationales du PO, recommandations pour la finalisation du PO SR et des PO nationaux
13-14 juin 06	Atelier points focaux COMIFAC (Malabo – RGE)	Concertation et validation des missions des points focaux de la COMIFAC, leur positionnement, leur fonctionnement, etc.
15- 16 juin 06	Atelier SR sur le mécanisme de financement autonome (Malabo)	Présentation des résultats de l'étude sur le financement autonome de la COMIFAC. Validation des propositions par les experts pour inscription à l'ordre du jour du Conseil des Ministres
07-10 oct. 06	2 ^{ème} conférence internationale sur l'implication des parlementaires	Renforcement des bases du réseau des parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale REPAR
8-10 mars 07	Conseil d'administration des pays membres du TNS	Suivi des activités du TNS, mise en place des organes de concertation locaux (CTPE, comités, etc.), information sur le niveau d'avancement de la fondation TNS
26 mars 07	Atelier de lancement de FORAF - Kinshasa	Lancement du projet FORAF, observatoire des forêts d'Afrique Centrale avec comme tâche la réactualisation périodique de la base de données sur l'état des forêts en AC
Mars 07	Atelier SR Suivi-évaluation COMIFAC	Présentation de l'étude et validation du mécanisme de suivi-évaluation du PC de la COMIFAC à Bata
Avril 07	Forum international des peuples autochtones en AC (Ipfondo-Congo)	Premier forum international des peuples autochtones en AC à Ipfondo au nord du Congo (paysage lac Télé-lac Toumba) avec des représentants des peuples pygmées de toute l'AC
11 oct. 07	Assemblée constitutive du RIFFEAC	Institutionnalisation du réseau en organisation sous-régionale des institutions de formation (Yaoundé)
20-22 nov. 07	6 ^{ème} CEFDHAC à Libreville – Gabon (300 participants/ 10 pays COMIFAC)	Recommandations sur la gestion durable des forêts d'AC. Validation de la réforme de la CEFDHAC + nombreux événements parallèles de concertation entre les acteurs, les groupes, les réseaux, etc.
Déc. 2007	CTPE du TNS à Bayanga - RCA	Réunion de comité technique partenarial des 3 pays du TNS à Bayanga, concertation, planification.
21 – 23 avril 08	Atelier de planification du PBF avec le MECNT et l'ICCN en RDCongo/ Kin	Planification des actions de renforcement des capacités, restructuration, mise en œuvre de la réforme institutionnelle, réhabilitation des locaux, etc. du MECNT et de la DG ICCN, intégrant les actions en provinces
29-30 avril 08	Atelier de planification des activités de la zone du parc national Kahuzi-Biega	Planification participative des activités à conduire dans le parc et dans les zones périphériques du PNKB à l'Est de la RD Congo (Bukavu)
9-11 juin 08	Atelier RAPAC sur le tourisme responsable dans les Aires protégées	Atelier de concertation sur les stratégies de développement du tourisme responsable dans les aires protégées du réseau RAPAC (Kribi – Cameroun)
Juillet 08	Atelier de concertation des pays des grands lacs / LS Virunga	Réunion de concertation entre les gestionnaires des parcs et zones périphériques du Rwanda, Ouganda et RDC à Kigali.
17 sept. 08	Consultation publique PPEBC	Réunion de consultation publique de l'ESA du PPEBC à Kinshasa avec tous les acteurs principaux concernés /PPEBC

Annexe 3: Communiqué final de l'atelier de consultation publique

ATELIER DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROGRAMME DE PRESERVATION DES ECOSYSTEMES DU BASSIN DU CONGO

COMMUNIQUE FINAL

L'atelier de consultation publique sur le programme de préservation des écosystèmes du bassin du Congo a été co-organisé par le Ministre, l'UICN, la COMIFAC et la BAD à Kinshasa (Grand Hôtel), le 17 septembre 2008 faisant suite au processus initié lors de la réunion de Tunis sur les mécanismes de financement autonome et conformément au contrat entre la Banque africaine pour le développement et l'Union Internationale pour la Conservation de la nature pour la préparation dudit programme.

Y ont pris part, son Excellence Monsieur le Ministre, les représentants de l'Assemblée Nationale de la République Démocratique du Congo, la ministre provinciale de l'environnement du Nord-Kivu, les représentants de l'Administration forestière (SPIAF, PNFOCO, ICCN, etc.), de la Fédération des Industriels du bois (FIB) et de la BAD ainsi que des partenaires de la RDC et de CONGO (COMIFAC, GTZ, FAO, CARPE, DFID, et des Organisations Internationales (UICN, AWF, WWF, WCS/Congo, CI, SNV,)), nationales (REPALEAC, REPAR, REFADD, Avocats verts, CODELT, RIFFEAC, ANEE, PECA, UEFA/RAPY) et locales (Comité Consultatif de Bikoro).

La facilitation de cet atelier était assurée par Monsieur Jean Marie Noiraud, JMN consultant.

L'objectif global de cet atelier était de s'assurer que toutes les parties prenantes sont adéquatement informées des articulations du Programme et que leurs préoccupations sont dument prises en compte.

De manière spécifique, il s'agissait de :

- Informer de façon continue toutes les parties prenantes sur les objectifs du Programme et ses articulations avec les initiatives en cours et intégrer les commentaires, les suggestions et les recommandations des parties prenantes ;
- Restituer les conclusions du rapport de l'évaluation environnementale et sociale stratégique du Programme et des études thématiques
- Identifier et consolider les liens de synergies avec les programmes et projets des parties prenantes membres du PFBC

L'atelier était articulé autour de quatre points :

1. Cérémonie d'ouverture
2. Présentations en plénière
3. Restitutions
4. Cérémonie de clôture

1. Cérémonie d'ouverture

L'ouverture de cet atelier a été présidée par Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature, Forêts et Tourisme qui a rappelé les réformes substantielles entreprises par son Ministère depuis 2002 à travers la promulgation d'un nouveau code forestier, la mise en œuvre de l'agenda national et la mise sur pied d'une politique de la Nature, Forêts et Conservation et la signature des textes d'application du code forestier avant d'exprimer son soutien à cette initiative et de remercier la BAD pour sa prompt réponse – initiative aux requêtes de la COMIFAC et la RDC ainsi qu'à l'UICN qui assure la facilitation de la préparation participative de ce programme.

En prélude au discours de l'ouverture des travaux dudit atelier, la cérémonie d'ouverture a été ponctuée par les allocutions de Monsieur Cléto Ndikumagenge, Coordonnateur régional Forêts au PACO et du représentant de la BAD.

De l'ensemble de ces interventions, il ressort le caractère novateur et fédérateur cette initiative, l'importance de développer des synergies avec des partenaires, favoriser la communication interne et de capitaliser les leçons apprises dans les quatre composantes du programme, à savoir l'appui institutionnel à la COMIFAC et ses partenaires, appui à la mise en place du Plan de Convergence, le développement rural communautaire, la conservation et la gestion de la biodiversité et la gestion du programme.

Par ailleurs, en dépit des avancées significatives enregistrées au cours de cette dernière décennie en matière d'implication de toutes les parties prenantes, la prise en compte des desiderata des partenaires et des populations reste le premier gage de succès de tout le programme de préservation des écosystèmes.

2. Présentations introductives

Poursuivant leurs travaux, les participants à l'atelier ont suivi les présentations de Monsieur Jean Marie Noiraud consultant coordonnateur de l'étude de préparation et de Monsieur Dieudonné Bitondo (consultant l'étude d'impact environnemental)

Axée sur la présentation du programme de préservation des écosystèmes du bassin du Congo, la présentation de Monsieur Jean Marie Noiraud a apporté un éclairage sur les approches appliquées dans le cadre de ce programme régionale, à savoir l'approche régionale à l'échelle du Bassin du Congo dans le cadre du Plan de Convergence de la COMIFAC, l'approche paysage avec 5 paysages ciblés dont 3 sont transfrontaliers sur 6 pays dont 5 sont éligibles sur financement FAD de la BAD et l'approche de complémentarité avec les paysages.

Il s'est appesanti aussi sur l'historique du programme pour mieux expliquer aux participants les quatre composantes de ce programme, les grands principes qui mettent l'accent sur la complémentarité du programme avec les actions déjà en cours dans les paysages, l'intégration dans les planifications existantes, la lutte contre la pauvreté,

l'accent sur le développement socioéconomique pour améliorer les conditions de vie des populations et l'accent sur le développement de l'écotourisme à chaque fois que possible.

Quelques données de référence sur la subvention sur fonds FAD, la participation des acteurs de l'ordre de 10% et la durée de l'exécution du projet (5 ans) ont été complétées par l'énumération des documents à préparer par l'équipe UICN en fonction du calendrier de l'étude.

Dans sa présentation sur l'évaluation environnementale et sociale stratégique, Docteur Dieudonné Bitondo a rappelé les objectifs et les quatre composantes du programme dont l'exécution sera supervisée par la COMIFAC et assurée à travers une unité de gestion de programme basée à Kinshasa et coordonnée par l'UICN avec l'appui des assistants techniques basés à Yaoundé, le tout sous la supervision de la COMIFAC.

Après avoir présenté les principes et la démarche adoptés, le rapport de Monsieur Dieudonné Bitondo a décrit ses zones d'intervention avec un accent particulier sur les principales contraintes environnementales et sociales anticipées.

Sur base du contexte général d'insertion du programme, il a dégagé des impacts positifs et négatifs, les mesures d'atténuation, d'amélioration, de compensation et de suivi en rapport avec la gestion environnementale et sociale. Enfin, il a proposé un plan de renforcement des capacités de toute la chaîne des intervenants du programme dans le but d'assurer la prise en compte effective des aspects environnementaux et sociaux.

3. Travaux en groupes

A l'issue des échanges qui ont porté sur certains points de clarification, les participants ont travaillé dans quatre groupes de travail, à savoir la Conservation et gestion de la biodiversité, l'appui institutionnel à la COMIFAC, développement rural communautaire et gestion du programme sur base des termes de référence définis.

4. Restitution

A l'occasion de la restitution, les recommandations suivantes ont été formulées :

Groupe I : l'appui institutionnel à la COMIFAC,

- Que la BAD s'implique dans la formation forestière qui constitue un enjeu majeur pour la sous région;
- Que la BAD appui financièrement et matériellement le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ainsi que ses coordinations nationales;
- Apporter un appui au développement et à la mise en œuvre des directives sous régionales de gestion durable ainsi qu'à la standardisation/harmonisation des pratiques utilisées dans les pays de l'espace COMIFAC.
- Appuyer les institutions de recherche existantes.

Groupe II : le développement rural communautaire

- Que l'étude prenne en compte des aspects fonciers et culturels en vue d'impulser le développement rural communautaire ;
- Que l'étude mette en place d'un système de micro finance et d'un système de micro assurance adapté ;
- Que soient développées les activités en entrepreneuriat liées aux énergies renouvelables (biomasse, énergie solaire, mini centrale hydroélectrique...) et à la promotion de foyers améliorés dans les zones de montagne

Groupe III : la Conservation et gestion de la biodiversité

- Que l'initiative favorise le développement des échanges entre les aires protégées nationales et transfrontalières ;
- Que la BAD promeuve la conciliation de la préservation de la biodiversité et des aires protégées et dans les concessions forestières contiguës et la lutte contre la pauvreté à travers la création d'emplois ;

Groupe IV : la gestion du programme

- Promouvoir la création d'un comité de coordination au niveau du Paysage et un comité de coordination au niveau restreint coordonné respectivement par le ministère en charge de l'environnement et le coordonnateur national de la COMIFAC.
- Promouvoir une planification conjointe entre les différents partenaires concernés au niveau du paysage en vue d'améliorer la gouvernance et de promouvoir leadership cohérent dans l'exécution du programme.
- Mettre en place des outils et des mécanismes de gestion du programme permettant un suivi évaluation technico-financier au niveau des paysages, du secrétariat exécutif et de l'agence de facilitation du programme.
- Mettre en place un fonds de développement local dont les objectifs sont axés sur le renforcement de capacités et les autres priorités de parties prenantes au niveau du paysage.

5. Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a été présidée par le Directeur du Cabinet de Son excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature, Forêts et Tourisme après la lecture du communiqué final.

Fait à Kinshasa le 17 septembre 2008

Annexe 4 : Tableau de synthèse des mesures d'amélioration et d'atténuation des impacts liés à la mise en œuvre du Programme

Impacts positifs et négatifs potentiels	Importance	Mesures d'amélioration et d'atténuation	Résultats attendus	Responsable de la mise en œuvre
Aspects organisationnels				
Une meilleure collecte et gestion des informations environnementale et sociales	Forte	identification rigoureuse des domaines à renforcer et la mise en œuvre et le suivi des actions concrètes en bonne intelligence avec les autres parties prenantes du PFBC.	Les informations environnementale et sociales sont mieux collectées et gérées	Cellule d'Exécution du Programme COMIFAC PFBC Autres Projets et Programmes Autorités locales Administrations compétentes
Une meilleure gouvernance dans les ressources naturelles grâce à un meilleure implication et coordination des actions des parties prenantes	Forte		La gouvernance dans les ressources naturelles est meilleure grâce à un meilleure implication et coordination des actions des parties prenantes	
Opérationnalité des relais au niveau pays de la COMIFAC (points focaux)	Forte		Les relais au niveau pays de la COMIFAC sont meilleurs	
Opérationnalité des structures partenaires de la COMIFAC	Forte	Idem que pour le renforcement des capacités de la COMIFAC	Les structures partenaires de la COMIFAC sont opérationnelles	Cellule d'Exécution du Programme COMIFAC
Amélioration des conditions cadres relatives à la mise en application des politiques de développement durable	Forte	Idem que pour le renforcement des capacités de la COMIFAC	Les conditions cadres relatives à la mise en application des politiques de développement durable sont améliorées	PFBC Autres Projets et Programmes Autorités locales Administrations compétentes
Renforcement des capacités des acteurs en contacts directs avec l'environnement biophysique et humain de la zone du programme	Forte	Choix rigoureux des acteurs à renforcer et des axes de renforcement sur la base de critères transparents et participatifs de durabilité.	Les capacités des acteurs en contact direct avec l'environnement biophysique et humain de la zone du programme sont renforcées	Cellule d'Exécution du Programme COMIFAC PFBC Autres Projets et Programmes ONGs de conservation
Aspects économiques				
Augmentation du développement local et de l'emploi par les activités génératrices de revenus (augmentation des rendements agricoles, piscicoles et de collecte des PFNL)	Forte	- Sensibiliser les bénéficiaires par rapport aux possibilités offertes - Renforcer les capacités des bénéficiaires en rapport avec les possibilités offertes - Faciliter l'accès aux moyens d'investissements (micro crédits)	Le développement local et l'emploi augmentent grâce aux activités génératrices de revenus et en particulier écotouristique induites	Cellule d'Exécution du programme Autorités administratives ONGs Autres projets et programmes pertinents Autorités compétentes Prestataires
Augmentation potentielle du niveau général des prix (produits alimentaires de base, sous l'effet de la demande touristique);	Faible	- Education, information & sensibilisation des populations - Mise en œuvre des mesures de compensation	L'augmentation potentielle du niveau général des prix du fait de l'activité touristique est atténuée	Cellule d'Exécution du programme Autorités administratives Prestataires Autres projets et programmes Comités d'entretien
Meilleur accès aux services et aux marchés (Améliorer la disponibilité et l'approvisionnement local des produits agricoles, piscicoles,...)	Forte	- Assurer la l'opérationnalité et la durabilité des infrastructures - Renforcer les capacités et sensibiliser les bénéficiaires en rapport avec les possibilités offertes - Faciliter l'accès aux moyens d'investissements (micro crédits)	L'accès aux services et aux marchés sont améliorés	Mission de préparation du Programme Autorités administratives prestataires Comités d'entretien Cellule d'Exécution du programme Autres projets et programmes
Favoriser les échanges économiques intercommunautaires et régionaux	Forte	- Assurer une bonne planification spatiale des infrastructures tenant compte de cet objectif (routières, télécommunications,...) - Assurer l'opérationnalité et la durabilité des infrastructures	Les échanges économiques intercommunautaires et régionaux sont favorisés	Autorités administratives ONGs Autres projets et programmes pertinents
Aspects écologiques				

L'augmentation de la pression sur les ressources du fait des migrations non contrôlées	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Planification appropriée des infrastructures - Mise en cohérence des interventions des autres programmes et projets en cours 	Les ressources ne subissent pas de pression	Cellule d'exécution du Programme Prestataires Organisations de suivi environnementales
La perte de végétation dans les emprises et la fragmentation de l'habitat faunique	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Planification et localisation spatiales adéquates des infrastructures - Prévoir des couloirs de transition de la faune - Promotion de l'agroforesterie - Protéger les habitats productifs, les zones humides et les zones de frayères reconnues - Enlever toute installation temporaire ayant servi à franchir des cours d'eau à la fin des travaux - Choisir les zones d'emprunt provoquant moins de dommages (érosion, ensablement, ...) 	La végétation est moins détruite et l'habitat faunique est moins perturbée	Cellule d'exécution du Programme Prestataires Organisations de suivi environnementales Comité d'entretien
Ravinement et instabilité des talus	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Construire des remblais dont la masse est adaptée à la capacité portante des sols - Reboisement des abords des pistes réhabilitées 	Le ravinement et l'instabilité des talus sont limités	Cellule d'exécution du Programme Prestataires Administrations compétentes Organismes de suivi environnemental et social Comité d'entretien
Introduction de nouvelles espèces (animales ou végétales), maladies ou de ravageurs pour lesquels les espèces autochtones ne sont pas résistantes;	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Le cas échéant suivre les recommandations de l'étude d'impact spécifique - Sensibilisation et formation des guides - Sensibilisation des touristes - Planification appropriées des circuits touristiques 	L'introduction de nouvelles espèces, maladies ou de ravageurs pour lesquels les espèces autochtones ne sont pas résistantes est évitée	Mission de préparation du Programme Cellule d'Exécution du programme Autorités administratives Autorités compétentes Prestataires Autres projets et programmes
Augmentation de la demande en bois de feu pour le fumage du poisson	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des méthodes alternatives de conservation du poisson - Promouvoir l'agroforesterie 	La demande en bois de chauffe pour le fumage du poisson est limitée	Cellule d'Exécution du programme Autorités compétentes Prestataires Autres projets et programmes Associations des pêcheurs
Intoxication associée à une mauvaise utilisation d'intrants chimiques	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et former les populations à l'usage sécuritaires des intrants chimiques 	Les intoxications associées à une mauvaise utilisation d'intrants chimiques sont limitées	Cellule d'Exécution du programme Autorités administratives Autorités compétentes Prestataires Autres projets et programmes
Aspects sociaux				
Mise en exergue et le traitement particulier des questions relatives aux populations autochtones vulnérables	Forte	Elaboration et mise en œuvre le cas échéant d'un plan de compensation et de prise en compte des populations autochtones	Les questions relatives aux populations autochtones vulnérables sont mises en exergue et traitées particulièrement	Cellule d'Exécution du Programme COMIFAC PFBC Autres Projets et Programmes Autorités locales Administrations compétentes
Augmentation de la charge de travail des femmes étant donné que leurs activités procréatrices ne diminuent pas.	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Former et sensibiliser les bénéficiaires par rapport au rôle des femmes - Favoriser les activités qui diminuent la charge de travail des femmes 	La charge de travail des femmes est réduite	Cellule d'Exécution du programme Prestataires Autres projets et programmes

Perturbation et exclusion des groupes paysans (agriculteurs et agricultrices et pisciculteurs) existants en raison de leur manque de connaissances.	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser le mode de fonctionnement des groupes existants - Proposer des changements de manière participative 	Le fonctionnement et les connaissances de base des groupes existants sont respectés et prise en compte	Cellule d'Exécution du programme Autorités administratives Autorités compétentes Prestataires Autres projets et programmes
Risque de conflits sociaux causés par la présence de travailleurs non résidents et d'immigrants ; de la perte des sources de subsistance pour les personnes affectées par les travaux ; la perte des valeurs traditionnelles et l'augmentation des risques de propagation des IST/SIDA	Forte	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier la main d'œuvre locale ; - Planification appropriée des infrastructures ; - Concertation avec les communautés locales dès la phase préparatoire afin d'intégrer leurs préoccupations ; - Compenser les personnes affectées par les travaux ; - Sensibilisation et information des populations et des travailleurs sur les IST/SIDA 	Les conflits sociaux sont réduits	Cellule d'exécution du Programme Prestataires Administrations compétentes Organisme de Suivi environnemental Ministère de la Santé Prestataires
Stagnation des eaux et amoncellement des déchets de construction avec risque de prolifération de maladies associées, et pollution diverses.	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Construire des infrastructures (canaux, etc.) de manière à éviter la stagnation des eaux autour des habitations - Sensibiliser les prestataires et les travailleurs Etablir des procédures adéquates de formation du personnel en matière de protection de l'environnement ; - Renforcer les moyens d'interventions des services de santé locaux Commettre des ONGs environnementales locales pour le suivi environnemental des chantiers routiers 	La stagnation des eaux et l'amoncellement des déchets autour des habitations du fait des travaux sont limités ; les mesures de protection de l'environnement sont mise en œuvres.	Cellule d'exécution du Programme Prestataires Administrations compétentes Organismes de suivi environnemental et social Comité d'entretien
Possibilités d'accidents et prévalence des maladies en phase de construction et d'exploitation de la route	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la sécurité des travailleurs par l'établissement d'un plan d'intervention d'urgence; - S'assurer de l'adhésion de tout le personnel au plan de sécurité; - Octroyer et exiger le port d'équipements adéquats par le personnel (bottes, gants, cache-nez) ; - Se conformer aux mesures et normes d'Hygiène, santé et sécurité au travail en vigueur - Assurer l'accès aux propriétés privées et la sécurité des résidents et passants lors des travaux, en appliquant des mesures appropriées (clôture,) - Limiter la vitesse dans les endroits à dense affluence humaine (par exemple près écoles) 	Les mesures d'Hygiène et de sécurité sont respectées dans les chantiers et les risques d'accidents de la circulation réduits	Cellule d'exécution du Programme Prestataires Administrations compétentes Organismes de suivi environnemental et social Administrations compétentes
Ressentiments et agressions à l'égard des touristes (hausse des phénomènes de mendicité, criminalité, vol).	Forte	<ul style="list-style-type: none"> - Le cas échéant suivre les recommandations de l'étude d'impact spécifique Education, information & sensibilisation des populations Planifications appropriées des circuits touristiques (éviter les zones à risque) Prendre des mesures de sécurité adéquates 	Les ressentiments et les agressions envers les touristes sont limités	Mission de préparation du Programme Cellule d'Exécution du programme Autorités administratives Autorités compétentes Prestataires Autres projets et programmes

Annexe 5 : Tableau de synthèse du plan de suivi de la mise en œuvre du Programme

Paramètres	Moyens de vérification	Responsables	Fréquence de mesure
Aspects institutionnels			
La capacité de coordination de planification et de suivi du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC	Qualité des rapports de coordination et suivi du Secrétariat Exécutif	COMIFAC PFBC	En parallèle avec l'évaluation du plan de convergence
L'opérationnalité des points focaux nationaux de la COMIFAC	- Quantité et qualité du personnel des équipements et des moyens logistiques - Niveau de réalisation des Plans de travail	COMIFAC PFBC	Annuellement avant adoption des Plans de travail et du budget de l'année suivante
L'opérationnalité de des structures partenaires à l'instar de l'ADIE	- Quantité et qualité du personnel des équipements et des moyens logistiques - Niveau de réalisation des Plans de travail	COMIFAC PFBC	Annuellement avant adoption des Plans de travail et du budget de l'année suivante
La capacité des intervenants aux niveaux des Paysages	- Quantité et qualité du personnel, des équipements et des moyens logistiques - Niveau de réalisation des Plans de travail	COMIFAC	Annuellement avant adoption des Plans de travail et du budget de l'année suivante
Le niveau de sensibilisation et de formation du public en rapport avec la gestion durable des ressources naturelles	Sondage d'opinion Enquête	COMIFAC PFBC	Continu en relation avec les différents Programmes et Projets
L'adéquation des conditions cadres avec les impératifs de développement durable	Etudes analytiques	COMIFAC (ADIE.) Pays membres (Ministères en charge du développement durable)	Au début du programme Régulièrement par l'unité de suivi
Aspect économique			
Niveau d'augmentation des revenus en relation avec la conservation et la gestion de la biodiversité	Enquête	Cellule exécution du Programme COMIFAC	Continue au fur et à mesure de l'exécution du programme
Aspect social			
L'amélioration durable des revenus et du statut des populations	Enquête	Cellule d'exécution du Programme COMIFAC PBFC	Continue au fur et à mesure des la mise en œuvre des Programmes et Projets
L'adhésion et la participation des parties prenantes au Programme, en particulier des populations y compris autochtones	Enquête Sondage d'opinion	Cellule d'exécution du Programme COMIFAC PBFC	Continue au fur et à mesure des la mise en œuvre des Programmes et Projets
La prévalence d'accidents et des maladies liées aux interventions, y compris le VIH/SIDA ;	Enquêtes	Cellule d'exécution du Programme COMIFAC PBFC	Continue au fur et à mesure des la mise en œuvre des Programmes et Projets
Aspect écologique			
La diminution de la pression sur les zones fragiles	Enquête Observation	Cellule d'exécution du Programme COMIFAC PBFC	Continue au fur et à mesure des la mise en œuvre des Programmes et Projets
Nombre, superficie, localisation et conservation des écosystèmes protégés	Enquête Cartographie Observations	Cellule d'exécution du Programme COMIFAC PBFC	Continue au fur et à mesure des la mise en œuvre des Programmes et Projets
Evolution de la qualité des écosystèmes	Etude	Cellule exécution du Programme COMIFAC PFBC	Continue et intégré aux programme de suivi des écosystèmes de la COMIFAC

Annexe 6 : Tableau des thèmes et contenus des activités de formation et de sensibilisation des intervenants du programme

Acteurs	Thèmes de formation sensibilisation	Contenus de la formation ou de la sensibilisation
Responsables de la cellule d'exécution du programme et des	Relation entre les activités du programme et l'ensemble des enjeux relevant de la gestion environnementale et sociale.	<ul style="list-style-type: none"> - Notion de développement durable - Enjeux environnementaux et sociaux du bassin du Congo - Impacts directs et indirects - Impacts cumulatifs - Acceptabilité sociale et durabilité du programme - Approches d'analyse et de résolution des conflits
Responsables du suivi évaluation	Intégration des aspects environnementaux et sociaux dans le suivi des activités du programme	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte d'information - Critères et indicateurs de suivi - Confection de fiche de suivi - Outils d'analyse
Responsables de structures d'exécution au niveau des paysages	Intégration des aspects relatifs à l'environnement (biophysique) et à la durabilité dans les interventions au niveau des paysages	<ul style="list-style-type: none"> - Typologie des impacts des activités des composantes à risques - Impacts indirects des activités (AGRs) sur l'environnement biophysique et humain - Identification des aspects critiques - Intégration des aspects de durabilité dans les campagnes de mobilisation sociale - Intégration des aspects critiques de durabilité sociale et environnementale dans la conception, les contrats, les appels d'offres, la mise en œuvre et le suivi des interventions à risques - Approches d'analyse et de résolution des conflits
Prestataires divers	Importance des aspects environnementaux et sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des aspects environnementaux et sociaux dans le dialogue, la négociation et les contrats et conventions de partenariats et prestation de service - Suivi et sensibilisation de la durabilité sociale et environnementale en rapport avec les différentes prestations - Approches d'analyse et de résolution des conflits
Communautés bénéficiaires	Relation entre les impacts des activités du programme et la durabilité de leurs moyens d'existence	<ul style="list-style-type: none"> - Cercle vicieux entre pauvreté et dégradation des écosystèmes - Valeurs écologiques et usage des ressources des écosystèmes - Services environnementaux des écosystèmes et leurs avantages à long terme - Approches d'analyse et de résolution des conflits